



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

**Weapons Systems Division/Division des systèmes
d'arme**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Pistolet Systeme Pistolet Systeme	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-224467/F	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-224467	Date 2024-02-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BM-039-29244	
File No. - N° de dossier 039bm.M7594-224467	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2024-03-22 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grosser, Keith	Buyer Id - Id de l'acheteur 039bm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 355-2334 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

L'amendement 009 est émis pour les éléments suivants :

1. Pour répondre aux questions des soumissionnaires potentiels

Une divergence a été relevée par le Canada dans la copie française de l'annexe E. Veuillez consulter l'annexe E mise à jour ci-jointe pour corriger l'écart.

Question 63.

CTO 7.13 énonce que l'étui doit pouvoir être installé sur un ceinturon de 3,66 cm (1,44 po) à 5,7 cm (2,24 po). Les étuis pour tenues civiles sont habituellement conçus pour être installés sur les ceintures portées avec des tenues civiles (de 3,81 cm [1,5 po] à 4,45 cm [1,75 po]). La GRC accepterait-elle un étui pour tenues civiles muni d'une attache coulissante pour permettre le port d'une ceinture de 3,81 à 4,45 cm (de 1,5 à 1,75 po) si d'autres attaches coulissantes permettant d'installer l'étui sur des ceinturons pouvant atteindre 5,72 cm (2,25 po) étaient disponibles, comme accessoire, au besoin? Dans l'affirmative, est-ce que cette attache coulissante, de plus grande taille, devrait être incluse avec chaque étui?

Réponse 63.

Oui, la GRC accepterait un étui pour tenue civile équipé d'une glissière de ceinture adaptée pour des ceinturons de 1,5 po à 1,75 po s'il y a un adaptateur pour les ceinturons de 3,66 cm (1,44 po) à 5,7 cm (2,24 po).

L'utilisation d'adaptateurs qui peuvent être montés sur un ceinturon allant de 3,66 de 3,66 cm (1,44 po) à 5,7 cm (2,24 po) est acceptable et la GRC a modifié le CTO 7.13. S'il y a lieu, les adaptateurs nécessaires doivent être fournis avec chaque étui pour tenue civile.

Question 64.

Le critère 2.5.8 de l'annexe C prévoit que « Chaque pistolet doit être équipé d'un fond de chargeur supplémentaire doté d'un point d'attache pour un anneau de suspension de cérémonie. ».

Si le point d'attache pour un anneau de suspension est situé sur la crosse du pistolet comme caractéristique de série, est-ce que ce point d'attache serait autorisé au lieu d'un fond de chargeur supplémentaire? Cette conception évite le fond de chargeur supplémentaire, ce qui représente un avantage sur le plan des coûts et de la logistique pour le gouvernement du Canada.

Réponse 64.

Le Canada a modifié le CTO 2.5.8 et a mis à jour les appendices C et D. Le Canada acceptera l'une des trois (3) méthodes ou options suivantes pour répondre à cette exigence :

1. Répondre à l'exigence actuelle.
2. Fournir un pistolet doté d'un point d'attache, sous réserve que ce dernier soit compatible avec

l'attache de cordon fournie par la GRC.

3. Fournir une attache de cordon qui est compatible avec le point d'attache actuel du pistolet, sous réserve que l'attache soit compatible avec le cordon actuel délivré par la GRC.

Question 65.

Les critères 2.12.2 et 2.12.3 de l'appendice E exigent que "Le pistolet d'entraînement avec la lampe à DEL pour arme proposée installée sur celui-ci doit être capable de tirer des cartouches de marquage de la GRC."

Ces critères sont contradictoires au critère 2.12.3 qui ne fait pas mention du VPR.

La GRC peut-elle préciser si le pistolet d'entraînement doit être doté ou non d'un VPR?

*Le cas échéant, pouvons-nous être autorisés à utiliser une plaque d'adaptateur pour le VPR sur le pistolet d'entraînement, étant donné que le fabricant est probablement un tiers, tel que General Dynamic ou UTM, et que nous pourrions ne pas être en mesure de garantir un usinage direct?

Réponse 65.

L'appendice C est l'énoncé des besoins, où vous n'y trouverez que les critères obligatoires.

L'appendice D contient les critères obligatoires et les critères cotés; les critères CTC 2.12.2 et 2.12.3 sont des critères cotés qui mentionnent le VPR. Le VPR n'est pas obligatoire pour le pistolet d'entraînement, il s'agit d'un critère coté. Si le pistolet d'entraînement est équipé d'un VPR, ce dernier sera évalué conformément à l'appendice E, Critères d'évaluation du rendement (cotés).

Oui, une plaque d'adaptateur pour le VPR est acceptable pour le pistolet d'entraînement.

Le CTC 2.12.2 des appendices D et E a été mis à jour en conséquence.

Question 66.

Les critères 2.12.2 et 2.12.3 de l'appendice E exigent que ""Le pistolet d'entraînement avec la lampe à DEL pour arme proposée installée sur celui-ci doit être capable de tirer des cartouches de marquage de la GRC."

Il semble y avoir une certaine confusion à savoir si le pistolet d'entraînement bleu doit être doté ou non d'un VPR.

Si le VPR n'est pas requis, quelle est la raison qui justifie cette décision?

Réponse 66.

L'appendice C est l'énoncé des besoins, où vous n'y trouverez que les critères obligatoires.

L'appendice D contient les critères obligatoires et les critères cotés; les critères CTC 2.12.2 et 2.12.3 sont des critères cotés qui mentionnent le VPR. Le VPR n'est pas obligatoire pour le pistolet d'entraînement,

il s'agit d'un critère coté. Si le pistolet d'entraînement est équipé d'un VPR, ce dernier sera évalué conformément à l'appendice E, Critères d'évaluation du rendement (cotés).

Oui, une plaque d'adaptateur pour le VPR est acceptable pour le pistolet d'entraînement.

Le CTC 2.12.2 des appendices D et E a été mis à jour en conséquence.

Question 67.

Critère 2.5.9 "La circonférence complète du bord à l'ouverture du puits d'alimentation doit être biseautée ou évasée et intégré à la carcasse du pistolet (module poignée) pour faciliter l'insertion d'un chargeur."

L'expression « circonférence complète » devrait être supprimée, car de nombreux fabricants offrent des carcasses de pistolet dont trois (3) des quatre (4) bords sont biseautés ou évasés. Une telle exigence pourrait limiter les options de la GRC et être interprétée comme une manière d'orienter le processus vers un produit déterminé à l'avance

Réponse 67.

Le Canada acceptera la présentation d'un pistolet dont trois (3) des quatre (4) bords de la carcasse sont biseautés ou évasés pour faciliter l'insertion du chargeur. Le Canada a modifié les appendices C, D et E.

Question 68.

Appendice D MT2.5.8

Chaque pistolet doit être équipé d'un fond de chargeur supplémentaire doté d'un point d'attache pour un anneau de suspension de cérémonie. Le soumissionnaire doit fournir la documentation écrite qui démontre le respect de cette exigence.

La documentation doit comprendre une fiche de spécifications du fabricant ou des résultats d'essais provenant d'une installation d'essais indépendante certifiée.

Dans l'industrie, la norme concernant l'anneau de suspension consiste généralement en un point d'attache sur le module de la crosse du pistolet (comme il est montré sur les illustrations ci-dessous). La conception et l'ingénierie d'une plaque de base de chargeur à cette fin prendraient beaucoup de temps et seraient très coûteuses. Ce problème pourrait être facilement résolu si la GRC était disposée à accepter les deux méthodes (c'est-à-dire, une méthode d'attache à la plaque de base de chargeur et à la crosse du pistolet). À tout le moins, la GRC serait-elle prête à attendre après l'attribution du contrat pour trouver une solution à cette exigence et payer pour le développement de l'appareil si nécessaire?

Si la GRC n'est pas disposée à faire preuve de souplesse à cet égard et compte tenu de l'échéance de la demande de propositions, nous aimerions demander une prolongation de 30 jours pour être en mesure de concevoir et de fabriquer une plaque de base pour le chargeur qui répond à cette exigence.

Réponse 68.

Le Canada a modifié le CTO 2.5.8 et a mis à jour les appendices C et D. Le Canada acceptera l'une des trois (3) méthodes ou options suivantes pour répondre à cette exigence :

1. Répondre à l'exigence actuelle.
2. Fournir un pistolet doté d'un point d'attache, sous réserve que ce dernier soit compatible avec l'attache de cordon fournie par la GRC.
3. Fournir une attache de cordon qui est compatible avec le point d'attache actuel du pistolet, sous réserve que l'attache soit compatible avec le cordon actuel délivré par la GRC.

Le Canada modifiera la date de clôture du 8 mars 2024 au 22 mars 2024.

Question 69.

CTO 2.8.5 Le chargeur du pistolet doit comporter une plaque de base qui se prolonge d'au moins 2,54 mm (0,10 po) à au plus 6,35 mm (0,25 po) sur le devant de la crosse du pistolet. Le soumissionnaire doit fournir la documentation écrite qui démontre le respect de cette exigence.

La documentation doit comprendre une fiche de spécifications du fabricant ou des résultats d'essais provenant d'une installation d'essais indépendante certifiée.

Nous comprenons que l'objectif des exigences susmentionnées est de donner aux utilisateurs la possibilité de retirer le chargeur avec leur main non dominante en cas de mauvais fonctionnement. La conception du puits d'alimentation et du chargeur de notre pistolet est différente de celle susmentionnée, mais elle permet d'obtenir le même résultat puisqu'elle permet à l'utilisateur d'avoir une bonne prise de chaque côté du chargeur plutôt que sur le devant.

Nous n'avons aucun problème à concevoir et à fabriquer une plaque de base ou un puits d'alimentation du chargeur conformément à ces exigences, mais nous aurons besoin d'une prolongation de 30 jours pour effectuer la conception et réaliser des essais.

Réponse 69.

Le Canada a modifié le CTO 2.8.5 des appendices C, D et E pour qu'il se lise comme suit : « Le chargeur du pistolet doit comporter une plaque de base qui se prolonge d'au moins 2,54 mm (0,10 po) à au plus 8,35 mm (0,329 po) sur le devant de la crosse du pistolet. Le Canada modifiera la date de clôture du 8 mars 2024 au 22 mars 2024.

Question 70.

Étant donné qu'une glissière de pistolet d'entraînement sur mesure permettant de monter directement le VPR est nécessaire, nous serons tenus de demander une prolongation de 45 jours afin d'achever la conception et l'ingénierie pour répondre à cette exigence.

Réponse 70.

Le fraisage direct de la glissière du pistolet d'entraînement n'est pas obligatoire. Le Canada accepte l'utilisation d'une plaque d'adaptateur pour fixer le VPR au pistolet d'entraînement. Le CTC 2.12.2 des appendices D et E a été mis à jour en conséquence.

Question 71.

réf. à l'appel d'offres, page 17, paragraphe 5.2.2 Exigences en matière de sécurité.

Quand exigerez-vous le formulaire ARI? Pouvons-nous vous soumettre un dossier immédiatement?

Réponse 71.

Les soumissionnaires doivent joindre le formulaire ARI 471 à leur offre au moment de la clôture des offres.

Question 72.

Appendice C, critère 2.5.8 Chaque pistolet doit être équipé d'un fond de chargeur supplémentaire doté d'un point d'attache pour un anneau de suspension de cérémonie. Q : Si nous comprenons bien, en cas de chute, l'anneau de suspension fixé à la plaque inférieure doit uniquement supporter le poids du chargeur plein, et non le poids total du pistolet, y compris le chargeur?

Quelle sera la hauteur de chute spécifiée?

Réponse 72.

Veuillez noter que le CTO 2.5.8 ne fait pas partie de l'appendice E, Évaluation du rendement. Votre hypothèse est incorrecte, il n'y aura pas de chute pendant l'évaluation du critère CTO 2.5.8.

Question 73.

Appendice C, critère 2.11.7 Les fioles de tritium de la mire arrière (hausse) du pistolet doivent être vertes et entourées d'un contour noir. Q : Les fioles de tritium ont généralement un point central vert entouré d'un très petit tube métallique. Ce très petit tube métallique entourant le point de la fiole de tritium (face contiguë visible) peut-il demeurer de couleur métallique ou doit-il être également noir?

Réponse 73.

Le Canada acceptera une couleur métallique sur l'anneau du petit tube métallique qui maintient le point de la fiole de tritium. L'appendice C, D, E CTO 2.11.7 a été mis à jour

Question 74.

Le CTO 2.8.5 mentionne : « Le chargeur du pistolet doit comporter une plaque de base qui se prolonge d'au moins 2,54 mm (0,10 po) à au plus 6,35 mm (0,250 po) sur le devant de la crosse du pistolet. » Le Canada accepterait-il de réviser l'exigence de sorte que la valeur maximale soit de 8,35 mm verticalement sur le devant de la crosse du pistolet? La plaque du chargeur et la crosse de notre pistolet ont été conçues pour permettre une ergonomie maximale et un contrôle positif. La forme de la plaque du chargeur avec le prolongement vertical permet à l'utilisateur de l'extraire avec la main non dominante et est conçue pour garantir plus d'espace de préhension au-delà de la crosse de la carcasse. Cela n'a pas d'incidence négative et améliore en fait le maniement opérationnel.

Réponse 74.

Le Canada mettra à jour le CTO 2.8.5 pour qu'il se lise comme suit : « Le chargeur du pistolet doit comporter une plaque de base qui se prolonge d'au moins 2,54 mm (0,10 po) à au plus 8,35 mm (0,329 po) sur le devant de la crosse du pistolet. » Le CTC 2.8.5 des appendices C, D et E a été mis à jour en conséquence.

Question 75.

CTO 2.8.4 stipule que « Le chargeur du pistolet doit comporter des trous témoins, à partir de la quatrième (4) cartouche, qui sont alignés avec chaque cartouche dans le chargeur. » Le Canada acceptera-t-il un magasin dont les trous témoins commencent à la cartouche numéro quatre (4) et s'alignent sur les cartouches 6, 8, 10, 12, 14 et 17? Étant donné que le tireur doit toujours charger le chargeur au maximum de sa capacité et qu'il peut en être positivement témoin, les trous de témoin décrits atteignent toujours l'objectif du tireur, même s'ils ne montrent pas chaque cartouche dans le chargeur, et n'affectent pas l'efficacité opérationnelle.

Réponse 75.

Oui, le Canada accepte un chargeur dont les trous témoins commencent à la cartouche numéro quatre (4) et s'alignent sur les cartouches 6, 8, 10, 12, 14 et 17. Les annexes C, D, E, et le CTO 2.8.4 ont été mises à jour en conséquence.

Question 76.

CTO 2.11.1 stipule que « Le guidon du pistolet doit être de couleur noire et présenter un contour photoluminescent de couleur jaune ou orange qui brille dans le noir et qui entoure une lampe en verre

remplie de tritium à face interne recouverte de phosphore, de couleur verte au centre (point rond). » Le Canada exige-t-il que le contour photoluminescent soit visible en permanence (jour/nuit) ou seulement par faible luminosité?

Réponse 76.

Le contour photoluminescent doit être visible à tout moment, c'est-à-dire à la lumière du jour et dans l'obscurité. Annexe C, D, E et le CTO 2.11.1 ont été mises à jour en conséquence.

Question 77.

CTO 2.12.3 stipule que « Le pistolet d'entraînement, avec la lampe pour arme proposée installée sur celui-ci, doit être capable de tirer des cartouches de marquage de la GRC. » Le Canada peut-il confirmer que la cartouche de marquage de la GRC est une cartouche SIMUNITION standard ou qu'il s'agit d'une cartouche spécifique conçue pour la GRC? Si elles sont spécifiques, la GRC peut-elle fournir les numéros de série à l'industrie pour confirmer leur fonctionnalité?

Réponse 77.

La GRC utilise des cartouches marquantes et non marquantes FX de 9 mm de Simunition. La GRC ne fournira pas de cartouches à l'industrie

Question 78.

Est-ce que le Gouvernement considèrera de prolonger cette DDP encore une fois. La DDP original permettait 40 jours pour répondre à une DDP de complexité moyenne pour quatre(4) items séparé, ce qui incluait les vacances du temps des fêtes qui a grandement réduit le temps que les manufacturiers avaient pour répondre. La prolongation de deux semaines (modification 001, réponse 1) est insuffisante car elle était basé sur un salon d'exposition et n'a pas pris en considération d'autres facteurs. Les soumissionnaires doivent compiler des documents techniques et administratifs de quatre (4) manufacturiers séparé. Essentiellement quatre sollicitations compilé en une seule. Le gouvernement lui-même permet une période de validité des soumissions de 60 jours (2.1 – sous-section 5.4 du guide des clauses et conditions uniformisés d'achat) afin de réviser les soumissions. Le gouvernement a exercé son droit de prolongé la validité des soumissions à 180 jours (une prolongation de 120 jours). Nous demandons respectueusement que le gouvernement prolonge la date de fermeture d'un autre 60 jours. Cette mesure représenterait la moitié du temps de validité des soumissions prolongé par le gouvernement .

Réponse 78.

Le Canada modifiera la date de clôture au 22 mars 2024

Question 79.

2.2.1 Limitation des offres - indique que « Le Canada acceptera jusqu'à deux soumissions par entité soumissionnaire. » Compte tenu de la manière dont l'appel d'offres est rédigé (spécifications techniques), la plupart des soumissionnaires peuvent essayer d'inclure des éléments auxiliaires spécifiques; plus précisément le viseur à point rouge (VPR) Aim Point, la lampe Streamlight et l'étui Safariland. Que fera le gouvernement s'il reçoit de ces entités plus de deux soumissions contenant les mêmes articles auxiliaires?

Réponse 79.

Chaque entité soumissionnaire peut présenter jusqu'à deux offres. Si plus de deux offres sont reçues, les deux premières reçues seront retenues, à moins que le soumissionnaire ne demande qu'il en soit autrement. Chaque soumission sera évaluée séparément

Question 80.

Annexe E Évaluation des performances - Le gouvernement peut-il confirmer les mesures qui seront prises si un élément auxiliaire est rejeté dans un appel d'offres mais accepté dans un autre. Par exemple, le Streamlight TLR-7 fait partie de trois soumissions, mais échoue au CTO 4.5 pour la soumission, mais pas pour les deux autres. Cela signifie-t-il que le Streamlight TLR-7 n'est pas conforme? Inversement, si le Streamlight TLR-7 est accepté pour deux soumissionnaires, mais pas pour le troisième, sera-t-il jugé conforme pour le troisième?

Réponse 80.

Chaque offre doit être examinée séparément

Question 81.

Nous recommandons au gouvernement d'ajouter la norme industrielle du nombre de cartouches à l'exigence de garantie minimale des pistolets d'entraînement, conformément au point 2.2.4.G (période de garantie de 10 ans ou de 10 000 cartouches, selon la première éventualité).

Réponse 81.

Comme les pistolets d'entraînement seront utilisés dans un environnement contrôlé, le Canada ne voit pas la nécessité d'étendre la garantie

Question 82.

Nous comprenons que, conformément au point 2.5.8, le pistolet doit être équipé d'un anneau de suspension de cérémonie qui peut être fixé à la plaque de base du chargeur du pistolet. Le gouvernement accepterait-il un anneau de suspension de cérémonie incorporé dans la poignée

(conformément à la norme industrielle) de manière à ne pas interférer avec la forme, l'ajustement et la fonction du chargeur? Dans la négative, le gouvernement peut-il fournir un diagramme de cette exigence?

Réponse 82.

Le Canada a modifié le CTO 2.5.8 et a mis à jour les appendices C et D. Le Canada acceptera l'une des trois (3) méthodes ou options suivantes pour répondre à cette exigence :

1. Répondre à l'exigence actuelle.
2. Fournir un pistolet doté d'un point d'attache, sous réserve que ce dernier soit compatible avec l'attache de cordon fournie par la GRC.
3. Fournir une attache de cordon qui est compatible avec le point d'attache actuel du pistolet, sous réserve que l'attache soit compatible avec le cordon actuel délivré par la GRC.

Question 83.

Nous comprenons que, conformément au CTO 2.8.5, le chargeur de pistolet doit avoir une plaque de base qui dépasse d'au moins 2,54 mm et d'au plus 6,35 mm de l'avant de la poignée du pistolet. Cette exigence exclut la possibilité d'utiliser des accessoires pour pistolets et chargeurs tels que des plaques de base étendues et des puits de chargeur. Le gouvernement pourrait-il envisager de faire dépasser la plaque de base sur les côtés plutôt qu'à l'avant afin de permettre l'utilisation d'un plus grand nombre d'accessoires?

Réponse 83.

Non, le Canada n'acceptera aucun écart par rapport à cette exigence. Il s'agit d'une exigence opérationnelle qui permet l'extraction du chargeur qui ne tombe pas/ne se libère pas du puits d'alimentation

Question 84.

Traditionnellement, les forces de l'ordre américaines et canadiennes utilisent un système de visée standard à trois points à haute visibilité avec des points au tritium standard qui apparaissent blancs à la lumière du jour et qui brillent en vert la nuit. Les points au tritium sont normalement de couleur verte ou orange et, lorsqu'ils sont utilisés dans un système de visée à trois points, les points apparaissent blancs à la lumière du jour et brillent en vert ou en orange la nuit. Ce dispositif de haute visibilité, tel qu'illustré ci-dessous, répondrait-il aux exigences du CTO 2.11.1?

Réponse 84.

Le Canada ne peut pas valider votre offre à ce stade du processus. Conformément au CTO 2.11.1, le

guidon doit être de couleur noire et présenter un contour photoluminescent de couleur jaune ou orange qui brille dans le noir et qui entoure une lampe en verre remplie de tritium à face interne recouverte de phosphore de couleur verte au centre (point rond).

Question 85.

Nous comprenons que, conformément aux CTO 2.12.2 et CTO 2.12.3, le pistolet d'entraînement doit être accompagné de la lampe d'arme soumise, fixée de la même manière que le pistolet de service soumis. Le gouvernement peut-il confirmer que la configuration du pistolet d'entraînement est la même que celle du pistolet de service présenté, ce qui signifie que le VPR doit également être monté et zéroté comme indiqué dans les RT 2.12.2 et RT 2.12.3?

Réponse 85.

Le VPR du pistolet d'entraînement peut être monté directement sur la glissière du pistolet ou à l'aide d'une plaque d'adaptation. Il n'y a pas d'exigence de précision évaluée pour le pistolet d'entraînement

Question 86.

D'après RT2.11.3 et CTO 2.11.3, le guidon des pistolets doit avoir une tige de guidon carrée d'une largeur comprise entre 3,05 mm et 3,68 mm. Le gouvernement pourrait-il envisager d'augmenter la largeur maximale à 3,9 mm afin de permettre une concurrence accrue?

Réponse 86.

Non, le Canada n'acceptera aucun écart par rapport à cette exigence. Le Canada a établi cette spécification pour répondre à ses besoins opérationnels afin d'équilibrer la largeur du guidon avec la largeur et la tolérance du guidon arrière afin de permettre au tireur d'acquiescer rapidement le bon alignement du viseur si nécessaire.

Question 87.

Nous comprenons que, selon RT 2.13.1, la glissière doit être fabriquée en acier inoxydable. Le gouvernement peut-il confirmer que cette exigence ne s'applique qu'au pistolet de service?

Réponse 87.

Le CTO 2.13.1 stipule que « La glissière doit être fabriquée en acier », mais cela ne s'applique qu'au pistolet de service. La glissière du pistolet d'entraînement peut être fabriquée d'acier ou d'aluminium

Question 88.

Nous comprenons, conformément au CTO 4.3, que la lumière ne peut pas dépasser la bouche du canon. Si l'étui contient le pistolet avec une lampe, la longueur de la lampe ne devrait pas avoir d'incidence sur la dissimulation globale. Le gouvernement pourrait-il envisager de porter la longueur de cette exigence à 1,5 cm au-delà de la bouche afin d'accroître la concurrence et la disponibilité d'options plus légères?

Réponse 88.

Non, le Canada n'acceptera aucun écart par rapport à cette exigence. L'expérience du Canada en matière d'éclairage tactique qui s'étend au-delà de la bouche du pistolet fait en sorte que les gaz se superposent rapidement sur la lentille de l'éclairage tactique, ce qui nécessite un nettoyage supplémentaire, ce qui accélère l'érosion de la surface de l'éclairage, ce qui réduit la clarté et la capacité de sortie de l'éclairage. La lampe de poche qui s'étend au-delà de la bouche de l'arme à feu prolonge également la longueur totale du pistolet, ce qui aura une incidence négative sur les considérations relatives à l'ACS+.

Question 89.

Conformément au CTO 5.4, nous comprenons que l'étui doit être muni d'un coussin en mousse. Le gouvernement pourrait-il envisager de supprimer l'exigence du coussin en mousse et d'autoriser un simple insert en mousse? Cela permettrait de réduire les coûts pour le gouvernement

Réponse 89.

Non, le Canada n'acceptera aucun écart par rapport à cette exigence. Les coupes de séparation dans la mousse sont nécessaires pour mieux sécuriser le pistolet configuré, les chargeurs et les composants lors de leur expédition

Question 90.

Nous comprenons que, conformément au CTO 2.11.10, la hausse en acier doit être montée en queue d'aronde dans la glissière, derrière le VPR, et doit être réglable en dérive et en inclinaison. Le gouvernement pourrait-il envisager de modifier cette disposition pour permettre une alternative à la queue d'aronde afin d'augmenter les options VPR et d'accroître la concurrence?

Réponse 90.

Non, le Canada n'acceptera aucun écart par rapport à cette exigence

Question 91.

Nous comprenons que selon la norme 3.16, une taille de point VPR de 3,5 (MOA) $\pm 0,5$ MOA est privilégiée. Le gouvernement accepterait-il un point de 2 MOA pour permettre une visée plus précise?

Réponse 91.

Non, le Canada n'acceptera aucun écart par rapport à cette exigence. Le Canada a déterminé la taille du point rouge en fonction des exigences opérationnelles, y compris nos statistiques de tir, qui comprenaient les distances parcourues avec notre pistolet de service actuel.

Question 92.

Nous comprenons que, selon le CTO 3.12, les dimensions du VPR doivent être inférieures ou égales à 55,88 mm de longueur. Le gouvernement pourrait-il envisager d'augmenter la longueur à 61 mm afin d'accroître la concurrence?

Réponse 92.

Non, le Canada n'acceptera aucun écart par rapport à cette exigence

Question 93.

Nous comprenons que, conformément aux exigences, un niveau de certification de la gestion de la qualité est attendu. Le gouvernement pourrait-il confirmer que la norme ISO 9001:2015 est acceptable?

Réponse 93.

Oui, la norme ISO 9001:2015 est une norme acceptable

Question 94.

Nous comprenons qu'en vertu du CTO 3.10, le VPR doit être réglable en élévation et en orientation à une vitesse ne dépassant pas 1 minute d'angle (MOA) par clic. Le gouvernement envisagerait-il une 1,5 MOA par clic? À 24 mètres, la différence opérationnelle est minime (0,375 po de réglage par clic à 1,5 MOA par rapport à 0,25 po par clic à 1 MOA, soit environ 1/3 du diamètre d'une balle de 9 mm), mais favoriserait une plus grande concurrence

Réponse 94.

Le Canada accepterait un VPR avec un réglage de 1,5 MOA par clic.

Les annexes C, D, et le CTO 3.10 ont été mis à jour en conséquence

Question 95.

Le gouvernement peut-il clarifier sa réponse à la modification 001, réponse 2? La clause selon laquelle tous les pistolets et toutes les trousse d'entretien fournis dans le cadre du contrat doivent être fabriqués au Canada ou dans un pays de l'OTAN, y compris l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, est utilisée pour une raison précise. Nous supposons que, quel que soit le raisonnement qui sous-tend cette clause, celle-ci devrait s'appliquer à tous les articles auxiliaires tels que le VPR, la lampe pour pistolet et l'étui. Pourquoi tous les éléments obligatoires demandés ne seraient-ils pas soumis à la même clause? Le gouvernement peut-il envisager de modifier sa réponse pour indiquer que tous les articles sont soumis à cette clause ou qu'aucun d'entre eux ne l'est?

Réponse 95.

Le Canada a identifié certaines exigences en matière d'origine des marchandises (pistolets et trousse d'entretien préventif) comme des mesures nécessaires pour permettre au Canada de protéger la sécurité nationale, la sécurité publique, l'ordre public, la vie humaine et la santé, ainsi que la sécurité fondée en partie sur la garantie qu'il n'y a pas de lacunes critiques dans les capacités en aidant à créer une source continue d'approvisionnement d'un outil critique et nécessaire utilisé par les forces de police nationales du Canada et les agents de conservation et de protection dans l'accomplissement de leur mandat

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.

APPENDICE C
ÉNONCÉ DES BESOINS TOUCHANT LE PISTOLET DE SERVICE DE LA GRC

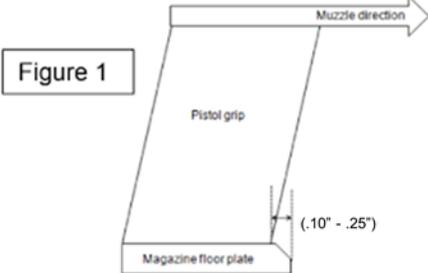
Aperçu

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) doit se procurer un nouveau pistolet de service, afin d'appuyer ses opérations. Le présent document comprend un énoncé des besoins dans lequel on décrit en détail les caractéristiques et les spécifications techniques de l'arme en fonction des exigences opérationnelles pertinentes. Le pistolet doit être conforme à toutes les spécifications techniques et de rendement figurant dans les sections suivantes. Les accessoires s'y rattachant (lampes, dispositifs optiques de glissière, etc.) doivent être indiqués et conçus pour fonctionner avec l'arme visée.

N° de capacité	Description
1.0 Spécifications d'ensemble	
1.1	Le pistolet, son viseur à point rouge (VPR), la lampe à DEL et son étui de service général doivent constituer un seul système et fonctionner à des températures allant de -40 à 48 °C.
1.2	L'étui de service général doit se prêter à un pistolet doté de ses accessoires fixes (viseur à point rouge et lampe à DEL).
1.3	Tous les composants de l'ensemble doivent fonctionner simultanément, sans incidence sur leur rendement.
1.4	Le pistolet muni d'accessoires fixes (viseur à point rouge et lampe à DEL montée sur le pistolet) doit rentrer dans l'étui pour tenue civile.
2.0 Spécifications du pistolet de service	
2.1.1	Le pistolet doit pouvoir mettre à feu 20 000 cartouches : <ul style="list-style-type: none"> a. sans qu'il soit nécessaire de changer le canon, la carcasse et la glissière; b. sans subir un événement de classe 4; c. sans obtenir plus de 100 points pour des événements de classe 1, de classe 2 et de classe 3 selon l'évaluation décrite au [CTC 2.1.1]; d. sans devoir remplacer de pièces en raison d'une défaillance, à l'exception des remplacements prévus dans le calendrier de remplacement de pièces du fabricant.
2.1.2	Les pièces, les composantes, les chargeurs et les pièces de chargeur des pistolets (à l'exception du canon, de la carcasse et de la glissière) ne doivent pas nécessiter de remplacement avant d'avoir effectué au moins 5 000 tirs.
2.1.3	Le pistolet doit présenter une longueur d'au plus 191 mm (7,52 po) lorsqu'il est mesuré depuis la bouche de son canon jusqu'à l'arrière de sa queue de castor.
2.1.4	Le pistolet doit présenter une hauteur totale d'au plus 148 mm (5,83 po) lorsqu'il est mesuré depuis le dessus de sa glissière jusqu'à la base de sa crosse, sans chargeur ni viseur à point rouge.
2.1.4	Le pistolet doit présenter une largeur totale d'au plus 36,1 mm (1,42 po) lorsqu'il est mesuré d'un levier d'arrêt de glissière jusqu'à l'autre.
2.1.5	La longueur du canon doit totaliser au moins 99 mm (3,9 po) et au plus 108 mm (4,25 po).

N° de capacité	Description
2.1.6	Le pistolet doit peser au plus 822,14 g (29 oz), sans cartouche dans le chargeur ni accessoire.
2.2 Exigences relatives aux munitions	
2.2.1	Le pistolet doit pouvoir tirer des munitions 9 mm Luger +P.
2.2.2	Le pistolet doit permettre des groupements de 15,25 cm (6 po) depuis 25 m (27,34 vg).
2.3 Mécanisme de verrouillage	
2.3.1	Le pistolet doit consister en un arme semiautomatique à verrouillage mécanique, à fonctionnement par recul et à mise à feu par percuteur.
2.3.2	Le guide du ressort de rappel doit être en métal plein ou en polymère.
2.4 Finition	
2.4.1	Une fois le pistolet complètement assemblé, toutes ses surfaces exposées visibles doivent présenter une finition noire mate. Ces surfaces sont notamment les suivantes : logement de crosse, dos de crosse, carcasse, glissière et chargeur.
2.4.2	Les pièces de métal ou d'alliage métallique du pistolet doivent se composer d'une matière résistante à la corrosion (acier inoxydable) ou comporter une finition superficielle résistante à la corrosion (carbone sous forme de diamant amorphe).
2.4.3	Les pièces du pistolet couramment manipulées par l'utilisateur (crosse, glissière, détente et pontet) ne doivent comporter aucun bord coupant.
2.4.4	La carcasse (module de crosse) du pistolet doit être constituée d'un polymère.
2.4.5	La carcasse (module de crosse) du pistolet doit être fabriquée de façon à ne subir aucune déformation lorsqu'elle est saisie ou que des accessoires lui sont fixés.
2.5 Exigences d'ergonomie	
2.5.1	La poignée du pistolet doit pouvoir avoir au moins trois tailles distinctes (petite, moyenne et grande).
2.5.2	Les éléments optionnels de crosse ne doivent pas se dégager ni tomber après leur fixation.

N° de capacité	Description
2.5.3	La crosse ne doit présenter aucune cannelure de doigt.
2.5.4	Le logement de la carcasse de la poignée et la sangle arrière doivent être texturés.
2.5.5	Le dessous du pontet et de la queue de castor ne doit pas être texturé.
2.5.6	Les parties avant et latérales (gauche et droite) de la glissière doivent être dotées de cannelures de prise antidérapantes.
2.5.7	Le pistolet doit être muni d'au moins un levier d'arrêt de glissière utilisable par des gauchers et des droitiers.
2.5.8	<p>Chaque pistolet doit être muni d'une plaque de base supplémentaire dotée d'un point d'attache pour une boucle de longe de cérémonie ou répondre aux spécifications suivantes.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Répondre à l'exigence actuelle. 2. Fournir un pistolet doté d'un point d'attache, sous réserve que ce dernier soit compatible avec l'attache de cordon fournie par la GRC. 3. Fournir une attache de cordon qui est compatible avec le point d'attache actuel du pistolet, sous réserve que l'attache soit compatible avec le cordon actuel délivré par la GRC.
2.5.9	Au moins trois (3) des quatre (4) côtés/bords à l'entrée du puits de chargeur doivent être biseautés ou évasés et être intégrés dans le cadre du pistolet (module de poignée) afin de faciliter l'insertion d'un chargeur.
2.6 Arrêteur de chargeur	
2.6.1	L'arrêteur de chargeur doit être configurable aux fins d'utilisation par des droitiers et des gauchers.
2.6.2	Le pistolet doit être retiré en exerçant une pression latérale (d'un côté à l'autre) sur un bouton-poussoir, avec le pouce.
2.6.3	L'arrêteur doit empêcher tout dégagement du chargeur en cours de tir ou de manipulation.
2.7 Détente	
2.7.1	La pression de détente doit se situer entre 2,27 kg (5,0 lb) et 3,18 kg (7,0 lb).

N° de capacité	Description
2.7.2	Après un cycle de tir, la détente doit revenir à sa position initiale une fois relâchée par l'utilisateur.
2.7.3	Le mécanisme à déclenchement par percuteur du pistolet doit avoir une empreinte de percuteur d'au moins 0,28 mm (0,011 po).
2.8 Chargeurs	
2.8.1	Chaque pistolet doit être fourni avec trois (3) chargeurs.
2.8.2	Chaque chargeur doit contenir au moins dix-sept (17) cartouches.
2.8.3	Le chargeur du pistolet doit être fabriqué d'acier inoxydable, de plastique ou d'acier et avoir une finition résistant à la corrosion, comme un revêtement de dépôt CDA. Toute autre finition non mentionnée doit être approuvée par le responsable technique avant la clôture des soumissions
2.8.4	Le chargeur du pistolet doit avoir des trous témoins à partir de la cartouche numéro quatre (4) maximum qui s'alignent avec chaque cartouche ou s'alignent avec les cartouches 6, 8, 10, 12, 14 et 17.
2.8.5	<p>Le chargeur du pistolet doit avoir un fond qui dépasse d'au moins 2,54 mm (0,10 po) et d'au plus 8,35 mm (0,329 po) de l'avant de la poignée du pistolet.</p>  <p>The diagram, labeled 'Figure 1', shows a side view of a magazine. It is a trapezoidal shape with a 'Pistol grip' at the top and a 'Magazine floor plate' at the bottom. An arrow at the top right points to the right, labeled 'Muzzle direction'. At the bottom right, there is a small angle between the floor plate and the grip, labeled '(.10° - .25°)'.</p>
2.8.6	<p>Lorsque l'utilisateur appuie sur l'arrêteoir de chargeur, le chargeur doit tomber librement du pistolet :</p> <ol style="list-style-type: none"> sans autre intervention de l'utilisateur; que le chargeur soit chargé ou vide; que la glissière soit verrouillée en position avant ou arrière.

■

2.9 Système de rail	
2.9	Le pistolet doit être équipé d'un système de rail Picatinny MIL-STD-1913 qui est intégré au volet antipoussière de la carcasse.
2.10 Caractéristiques de sécurité	
2.10.1	Le pistolet ne doit être équipé d'aucune sûreté de crosse ou sûreté à bouton-poussoir ni d'aucun levier de sûreté de type manuel et externe.
2.10.2	Le pistolet doit pouvoir mettre une cartouche à feu sans chargeur.
2.10.3	Le pistolet doit être muni d'une sûreté de percuteur interne.
2.10.4	Le pistolet doit comporter une sûreté mécanique qui empêche l'utilisateur de tirer lorsque l'arme n'est pas en batterie (glissière qui n'est pas complètement avancée ni verrouillée).
2.10.5	Le pistolet doit présenter un indicateur conçu pour signaler à l'utilisateur que la chambre renferme une cartouche.
2.10.6	Le pistolet doit être doté d'une fonction de sûreté qui en empêche toute mise à feu et tout déplacement du percuteur vers l'avant si l'arme tombe.
2.11 viseurs métalliques	
2.11.1	Le guidon du pistolet doit être noir et comporter un contour phosphorescent jaune ou orange à photoluminescence qui entoure un voyant rond vert central composé de verre et rempli de tritium-phosphore (point rond). Le contour photoluminescent doit être visible à tout moment, c'est-à-dire. pendant la journée et dans l'obscurité.
2.11.2	Le pistolet à viseurs métalliques ou à viseur à point rouge doit permettre d'atteindre un point de visée d'au plus 5,08 cm (2 po) de rayon, à 25 m (27,34 verges).
2.11.3	Le guidon doit être doté d'une tige carrée qui mesure de 3,05 mm (0,120 po) à 3,68 mm (0,145 po) de largeur.
2.11.4	La mire arrière (hausse) doit présenter : a) une encoche carrée ou en U de 4,57 mm (0,180 po) à 5,46 mm (0,215 po) de largeur; b) une surface qui réduit l'éblouissement et aide l'utilisateur à se focaliser sur le guidon.

2.11.5	Le point de verre au tritium du guidon doit être protégé par un mécanisme qui en prévient toute élimination de la partie colorée en cours de nettoyage ou d'application de produits chimiques.
2.11.6	La mire arrière (hausse) doit être noire.
2.11.7	Les flacons de tritium de la mire arrière du pistolet doivent être verts entourés d'un contour noir. Le petit anneau tubulaire métallique qui fixe le point de tritium peut être d'une couleur métallique.
2.11.8	Le guidon et la mire arrière (hausse) doivent être remplaçables.
2.11.9	L'utilisateur doit pouvoir régler la mire arrière (hausse) en dérive.
2.11.10	La queue d'aronde de la mire arrière (hausse) doit avoir été usinée à même la glissière.
2.11.11	Les viseurs du pistolet doivent présenter une hauteur fixe.
2.12 Spécifications du pistolet d'entraînement	
2.12.1	Le pistolet d'entraînement doit être bleu incluant la portière de magasin; incluant la portière de magasin
2.12.2	La lampe à DEL proposée doit pouvoir être fixée de la même manière au pistolet de service qu'au pistolet d'entraînement.
2.12.3	Le pistolet d'entraînement, avec la lampe pour arme proposée installée sur celui-ci, doit être capable de tirer des cartouches de marquage de la GRC. Le gouvernement du Canada exige que le pistolet d'entraînement soit une réplique du pistolet de service offert et d'utiliser l'étui de service qui sera fourni avec le pistolet de service. Le gouvernement du Canada exige d'utiliser le même étui pour le pistolet d'entraînement que pour le pistolet de service.
2.13 Spécifications de la glissière	
2.13.1	La glissière du pistolet de service doit être faite en acier.
2.13.2	La glissière doit comporter une finition durable résistante à la rouille, ainsi qu'à la corrosion causée par l'eau salée.

3.0 Spécifications du viseur à point rouge

3.1	Le viseur à point rouge (VPR) doit être configuré de manière à pouvoir être directement monté sur la glissière.
3.2	La surface de montage du viseur à point rouge doit avoir été usinée de façon à ce que l'utilisateur puisse voir la mire arrière (hausse) et le guidon du pistolet pendant sa mise à feu.
3.3	L'utilisateur doit voir les viseurs métalliques du pistolet à travers le viseur à point rouge, selon un co-témoin inférieur de 1/3.
3.4	La vis de fixation du viseur à point rouge doit se composer d'acier.
3.5	Le viseur à point rouge doit fonctionner et conserver une température de zéro (0) degré pendant au moins 4 h à des températures de -40 à 48 °C.
3.6	Le boîtier du VPR doit être fait en alliage d'aluminium anodisé dur avec un fini noir mat non réfléchissant. Toute autre matériau non mentionné doit être approuvée par le responsable technique avant la clôture des soumissions.
3.7	Lorsqu'il renferme une pile, le viseur à point rouge doit peser au plus 62 g (2,19 oz).
3.8	Le grossissement du viseur à point rouge doit être de 1X.
3.9	Le viseur à point rouge ne doit produire aucune parallaxe jusqu'à 25 m (27,3 vg).
3.10	Le VPR doit avoir des réglages d'élévation et de dérive encastrés qui permettront à l'utilisateur de régler l'élévation et la dérive en ne dépassant pas 1,5 minute d'angle (MA) par déclic.
3.11	L'ouverture du viseur à point rouge doit être transparente et mesurer au moins 15 mm (0,59 po) de largeur et d'hauteur.
3.12	Les dimensions externes du viseur à point rouge doivent se chiffrer à au plus 55,88 mm (2,2 po) de longueur sur 34,3 mm (1,35 po) de largeur sur 34,3 mm (1,35 po) d'hauteur.
3.13	Le commutateur d'intensité du point rouge doit être situé de manière à être réglable avec la main de soutien.
3.14	Le commutateur d'intensité du point rouge doit être encastré et se composer d'une matière souple qui demeure utilisable aux températures de fonctionnement indiquées à l'exigence O 1.1.

3.15	Le point rouge du viseur doit être réglable selon au moins huit (8) intensités.
3.16	Le point du viseur doit être rouge et mesurer $3,5 \pm 0,5$ minutes d'angle.
3.17	La lentille du viseur à point rouge doit être dotée d'un revêtement qui ne soumet l'utilisateur à aucun éblouissement ni aucune réflexion.
3.18	Lorsque l'utilisateur le regarde depuis l'arrière du composant optique, le viseur à point rouge doit présenter un champ de vision transparent dont les couleurs sont vraies.
3.19	Le viseur à point rouge doit être alimenté par une pile plate d'une durée d'au moins deux (2) ans lorsqu'il fonctionne à intensité moyenne (température ambiante, allumage constant).
3.20	Lorsqu'il est réglé à une intensité forte, le viseur doit permettre à l'utilisateur de voir le point rouge dans des conditions de luminosité élevée (au soleil, à l'extérieur), jusqu'à 6,4 m (7 vg).
3.21	L'utilisateur doit pouvoir remplacer la pile du viseur à point rouge sans avoir à retirer le viseur de la glissière du pistolet.
3.22	Le viseur à point rouge doit présenter la cote d'étanchéité à l'eau IPX7, conformément à la norme ANSI/NEMA FL 1-2009.
3.23	Lorsqu'il est fixé à un pistolet muni d'un chargeur plein qui tombe d'une hauteur de 1,3 m, le viseur à point rouge doit : a) demeurer en place; b) encore permettre de voir le point rouge; c) conserver son zéro.
3.24	Le viseur à point rouge doit avoir au moins un réglage d'intensité du point pour la vision nocturne.

4.0 Spécification de la lampe à DEL	
4.1	La lampe à DEL doit être montée sur un rail Picatinny MIL-STD-1913.
4.2 Dimensions de la lampe à DEL	
4.2.1	La lampe à DEL doit mesurer au plus 32,2 mm (1,27 po) d'hauteur.
4.2.2	La lampe à DEL doit mesurer au plus 29,8 mm (1,18 po) de largeur.
4.2.3	La lampe à DEL doit mesurer au plus 65,5 mm (2,58 po) de longueur.
4.2.4	Lorsqu'elle renferme une pile, la lampe à DEL doit peser au plus 68,1 g (2,4 oz).
4.3	La lampe à DEL ne doit pas dépasser de la bouche du canon.
4.4	La lampe à DEL doit être utilisable par des gauchers et des droitiers, et ses interrupteurs/commutateurs doivent se trouver sur sa partie arrière.
4.5	Les interrupteurs/commutateurs de la lampe à DEL doivent permettre : a) allumage momentané; et b) allumage constant.
4.6	Les interrupteurs/commutateurs de la lampe à DEL doivent être utilisables par des gauchers et des droitiers et présenter des réglages élevé et faible.
4.7	La lampe à DEL doit comporter une fonction de verrouillage qui l'empêche d'être allumée accidentellement.
4.8	La DEL de la lampe doit produire au moins 500 lumens et pouvoir demeurer allumée durant au moins 1,5 h.
4.9	Lorsque la lampe à DEL est fixée à un pistolet ayant un chargeur plein et que le pistolet est lâché d'une hauteur de 121,9 cm, la lampe à DEL, qu'elle soit toujours fixée ou détachée du pistolet après la chute, doit conserver les fonctions suivantes a) allumage momentané; et b) allumage constant.
4.10	Lorsque la lampe à DEL est fixée à un pistolet ayant un chargeur plein et que le pistolet est lâché d'une hauteur de 121,9 cm, le verre de la lampe à DEL ne doit pas se briser, se déloger ou tomber.

4.11	La lentille de la lampe à DEL doit se composer d'un verre résistant à la chaleur.
4.12	La lentille doit être résistante aux rayures.
4.13	La lampe à DEL doit fonctionner grâce à une pile au lithium CR123A de 3 V.
4.14	La lampe à DEL doit comporter un corps rigide d'aluminium anodisé.
4.15	La lampe à DEL doit au moins présenter la cote d'étanchéité à l'eau IPX7, conformément à la norme ANSI/NEMA FL 1-2009.
4.16	L'utilisateur doit pouvoir remplacer la pile de la lampe à DEL montée sur le pistolet sans avoir à retirer la lampe à DEL du pistolet.
5.0 Boîtier de transport	
5.1	Le boîtier de transport doit avoir des dimensions extérieures maximales de 38,1 cm (15 po) de largeur, 30,5 cm (12 po) de hauteur et 15,24 cm (6 po) de profondeur pour contenir le pistolet configuré avec viseur à point rouge et lampe à DEL montée sur l'arme, et trois chargeurs, ainsi que les accessoires du pistolet tels que les éléments de la poignée.
5.2	Le boîtier de transport doit être muni d'au moins deux (2) dispositifs de fermeture.
5.3	L'étui de transport doit comprendre deux (2) œilletons de fixation séparés par un diamètre d'au moins 7 mm (0,276 pouce) et d'au plus 9 mm (0,354 pouce) qui, lorsqu'il est verrouillé au moyen de deux (2) cadenas approuvés par la GRC, permet de le protéger et d'éviter que l'on puisse l'ouvrir de force à la main.
5.4	Le boîtier de transport doit comporter une garniture interne de mousse qui n'absorbe pas l'eau et qui est coupée pour immobiliser et séparer sur tous les côtés du pistolet doté d'un viseur à point rouge et d'une lampe à DEL, les éléments de la poignée, de même que trois (3) chargeurs, grâce à des parois d'au moins 1,91 cm (0,75 po). La norme d'essai ASTM D3575 (L : absorption de l'eau) est acceptable et satisfait à l'exigence de la GRC.
5.5	Le boîtier de transport doit présenter une poignée de transport.
5.6	Le boîtier de transport doit être doté d'un couvercle à charnière qui demeure ouvert lorsque le boîtier est vide ou à plat lorsqu'il est ouvert.
5.7	Le boîtier de transport doit pouvoir être empilé.

5.8	Le boîtier de transport doit être opaque, afin que son contenu ne soit pas visible lorsqu'il est fermé.
5.9	Aucun nom ou logo* ni aucune marque estampée dans le boîtier de transport ne doivent indiquer qu'il contient une arme à feu. * Le Canada acceptera le logo du fabricant sur l'étui de transport, mais aucune marque qui indiquerait qu'une arme à feu se trouve à l'intérieur.
5.10	Le boîtier de transport doit être noir ou gris.
6.0 Étui pour pistolet – Service général	
6.1	L'étui doit être utilisable par des gauchers et des droitiers.
6.2	L'étui doit immobiliser un pistolet muni d'un viseur à point rouge et d'une lampe à DEL.
6.3	Le pistolet doit demeurer dans l'étui, et l'étui ne doit subir aucun dommage lors de l'évaluation, conformément à la norme RCMP-UEP SP 2-2022 (pratique normalisée d'évaluation des mécanismes de retenue d'étuis à pistolet).
6.4	L'étui doit être muni de deux (2) dispositifs de verrouillage mécaniques conçus pour maintenir le pistolet en place, soit : a) un système de verrouillage automatique; b) un système d'autoverrouillage.
6.5	Les dispositifs de verrouillage mécaniques de l'étui doivent relâcher le pistolet lorsque l'utilisateur pose deux (2) gestes séquentiels opposés.
6.6	Le système de verrouillage automatique de l'étui doit assurer une retenue dans toutes les directions, tant pour les gauchers que les droitiers.
6.7	L'étui doit permettre à l'utilisateur d'atteindre librement la crosse du pistolet avant de le dégainer.
6.8	Les mécanismes de retenue et de verrouillage de l'étui doivent se trouver sur la partie supérieure avant de ce dernier, afin que l'utilisateur puisse dégainer le pistolet avec ses mains dominante et non dominante.
6.9	L'étui doit être doté d'un mécanisme de verrouillage qui peut être entretenu par l'utilisateur (c.-à-d. nettoyage et réglages).

6.10	Lorsque ses fonctions de retenue sont désactivées, l'étui doit permettre à l'utilisateur de dégainer le pistolet parallèlement à son corps.
6.11	L'étui doit se composer d'une matière polymère durable présentant une finition superficielle noire mate non réfléchissante.
6.12	L'étui doit prévenir tout actionnement de l'arrêteur de chargeur entraînant un dégagement accidentel du chargeur dans l'étui.
6.13	Lorsque le pistolet est rengainé et l'étui verrouillé, le viseur à point rouge et la mire arrière (hausse) ne doivent pas être visibles.
6.14	Le mécanisme de verrouillage de l'étui doit présenter un composant qui le couvre afin d'en prévenir toute désactivation accidentelle.
6.15	L'étui doit être fixé à une ceinture de service en service de 5,0 cm (1,97 pouce) à 5,7 cm (2,24 pouces) et de 3 mm (0,12 pouce) à 5 mm (0,2 pouce) d'épaisseur, afin de limiter tout mouvement inutile. Il est acceptable si l'étui peut être fixé à une ceinture de service MOLLE avec une plaque arrière différente. La plaque arrière doivent être comprises dans chaque ensemble de pistolet.
6.16	L'étui doit demeurer fixé à une ceinture de service en nylon lorsqu'une force y est appliquée conformément à la norme RCMP-UEP SP 3-2022 (pratique normalisée d'évaluation des mécanismes de retenue d'étuis à pistolet).
6.17	Le pistolet doit demeurer dans son étui lorsqu'une force y est appliquée conformément à la norme RCMP-UEP SP 2-2022 (pratique normalisée d'évaluation des mécanismes de retenue d'étuis à pistolet).
6.18	L'étui ne doit pas se déplacer pendant son utilisation depuis une ceinture de service.
6.19	Les ressorts et les pièces métalliques externes et internes de l'étui doivent se composer d'une matière résistante à la corrosion (acier inoxydable) ou présenter une finition superficielle résistante à la corrosion (électroplastie).
6.20	La base de l'étui doit comporter un ou des orifices d'évacuation ou être ouverte.
6.21	L'étui ne doit pas rayer la finition superficielle du pistolet.
6.22	Le composant de l'étui qui couvre le viseur à point rouge ne doit pas empêcher l'utilisateur de rengainer librement le pistolet.
6.23	L'étui doit pouvoir être monté sur une ceinture de service MOLLE.

■

	<p>Il est acceptable si l'étui peut être fixé à une ceinture de service MOLLE avec une plaque arrière différente. La plaque arrière doivent être comprises dans chaque ensemble de pistolet.</p>
--	--

7.0 Étui pour pistolet – Tenue civile

7.1	L'étui doit être disponible pour les gauchers et les droitiers.
7.2	L'étui doit permettre de fixer le pistolet configuré avec viseur à point rouge et lampe à DEL montée sur l'arme installés.
7.3	Le pistolet doit demeurer dans l'étui, et l'étui ne doit subir aucun dommage lors de l'évaluation, conformément à la norme RCMP-UEP SP 2-2022 (pratique normalisée d'évaluation des mécanismes de retenue d'étuis à pistolet).
7.4	L'étui doit être muni d'un (1) dispositif de verrouillage automatique mécanique pour maintenir le pistolet dans l'étui.
7.5	Le dispositif de verrouillage automatique de l'étui doit permettre une rétention dans toutes les directions pour les étuis gauchers comme pour les étuis droitiers.
7.6	L'étui doit permettre à l'utilisateur d'avoir un accès complet à la poignée du pistolet avant de dégainer le pistolet.
7.7	Le mécanisme de retenue/de verrouillage de l'étui doit être positionné sur la partie avant supérieure de l'étui afin de permettre à l'utilisateur de dégainer le pistolet avec sa main dominante ou sa main non dominante.
7.8	L'étui doit être doté d'un mécanisme de verrouillage qui peut être entretenu par l'utilisateur (c. à d. nettoyage et réglages).
7.9	Lorsque les dispositifs de retenue de l'étui sont désactivés, l'étui doit permettre à l'utilisateur de dégainer le pistolet parallèlement au corps.
7.10	L'étui doit être fabriqué dans un matériau polymère durable à surface noire mat non réfléchissante.
7.11	L'étui doit protéger l'arrêtoir de chargeur d'une libération par inadvertance du chargeur dans l'étui.
7.12	L'étui doit empêcher tout mouvement inutile conformément à RCMP UEP SP 3 2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Belt Slide Attachments).
7.13	L'étui doit pouvoir être monté sur une ceinture dont la largeur est comprise entre 3,66 cm (1,44 po) et 5,7 cm (2,24 po) et dont l'épaisseur est comprise entre 3 mm (0,12 po) et 5 mm (0,2 po), ce qui limite les mouvements inutiles.
7.14	L'étui doit rester attaché à la ceinture du porteur (G.S. 1045 122 Belt, Waist, Leather, Black 2018 08 29) lorsqu'une force est appliquée conformément à RCMP UEP SP2 2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
7.15	Le pistolet doit rester dans l'étui lorsqu'une force est appliquée conformément à RCMP UEP SP 2 2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
7.16	L'étui ne doit pas se déplacer lorsqu'il est utilisé sur la ceinture de l'utilisateur.

■

7.17	Les ressorts et les pièces métalliques externes et internes de l'étui doivent se composer d'une matière résistante à la corrosion (c. à d. acier inoxydable) ou présenter une finition superficielle résistante à la corrosion (c. à d. électroplacage).
7.18	Le fond de l'étui doit comporter un ou plusieurs trous d'évacuation ou être ouvert.
7.19	L'étui ne doit pas rayer le pistolet.

APPENDICE D
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS

PARTIE 1 – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Le soumissionnaire doit fournir la documentation technique telle que des manuels de l'utilisateur, des captures d'écran, des documents de conception ou des documents techniques, ainsi que d'autres renseignements provenant de tierces parties indépendantes certifiées pour étayer la réponse du soumissionnaire à chaque exigence. L'indication de liens vers des sites Web n'est pas acceptable et tout matériel de référence mentionné par le soumissionnaire pour démontrer la conformité à un critère doit accompagner la soumission (copie électronique). Un document qui n'est pas joint à la soumission ne sera pas pris en considération par le Canada. Le soumissionnaire devrait indiquer au Canada l'emplacement précis où se trouve l'information dans la documentation fournie avec la soumission.

Seules les soumissions répondant aux critères techniques obligatoires seront soumises aux critères techniques cotés par points. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères d'évaluation techniques obligatoires pour être jugés techniquement conformes, faute de quoi ils seront considérés comme non conformes et leur soumission sera mise de côté définitivement. Les soumissionnaires qui ne satisfont pas à un ou plusieurs critères techniques notés n'obtiendront pas les points correspondants, mais ne seront pas éliminés du processus pour autant.

Critères d'évaluation techniques (obligatoires)				
Ensemble pistolet				
Numéro	Description	Méthode d'évaluation	Conformité (O/N)	Référence (N° de page de la soumission)
CTO 1.1	Le pistolet, son viseur à point rouge, la lampe à DEL et son étui de service général doivent pouvoir fonctionner en tant que système au moins à l'intérieur de la plage de température allant de -40 °C à +48 °C.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 1.2	Le pistolet doit pouvoir être rangé dans l'étui de service général avec les accessoires qui y sont fixés (VPR et lampe à DEL pour arme).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant		

			Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 1.3	Toutes les composantes de l'ensemble doivent pouvoir fonctionner en même temps sans que cela nuise au rendement.		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 1.4	Le pistolet muni d'accessoires fixes (viseur à point rouge et lampe à DEL montée sur le pistolet) doit rentrer dans l'étui pour tenue civile.		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
Spécifications du pistolet de service					
CTO 2.1.1	Le pistolet doit pouvoir tirer 20 000 cartouches : a) sans qu'il soit nécessaire de changer le canon, la carcasse et la glissière; b) sans subir un engrayage de classe 4; c) sans obtenir plus de 100 points pour des événements de classe 1, de classe 2 et de classe 3 selon l'évaluation décrite au [CTC 2.1.1]; d) sans devoir remplacer de pièces en raison d'une défaillance, à l'exception des remplacements prévus dans le calendrier de		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		

	remplacement de pièces du fabricant.			
CTO 2.1.2	<p>Les pièces, les composantes, les chargeurs et les pièces de chargeur des pistolets (à l'exception du canon, de la carcasse et de la glissière) ne doivent pas nécessiter de remplacement avant d'avoir effectué au moins 5000 tirs.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
CTO 2.1.3	<p>Le pistolet doit présenter une longueur maximale de 191 mm (7,52 pouces) lorsque mesurée de la bouche du canon à l'arrière de la queue de castor.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
CTO 2.1.4	<p>Le pistolet doit présenter une hauteur hors-tout maximale de 148 mm (5,83 pouces), en mesurant du dessus de la glissière au bas de la poignée du pistolet, avec le chargeur et le VPR retirés.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
CTO 2.1.5	<p>Le pistolet doit présenter une largeur hors-tout maximale de 36,1 mm (1,42 pouce), en mesurant d'un levier d'arrêt de glissière à l'autre levier d'arrêt de glissière.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos 		

		<p>Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>	
CTO 2.1.6	<p>Le canon du pistolet doit avoir une longueur minimale de 99 mm (3,9 pouces) et une longueur maximale de 108 mm (4,25 pouces).</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
CTO 2.1.7	<p>Le pistolet ne doit pas peser plus de 822,14 grammes (29 onces) lorsque le chargeur est vide et qu'aucun accessoire n'est installé.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
CTO 2.2.1	<p>Le pistolet doit pouvoir tirer des munitions 9 mm Luger +P.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
CTO 2.2.2	<p>Le pistolet doit pouvoir effectuer un groupement de tirs à l'intérieur d'un rayon de 15,25 cm (6 pouces) d'une distance de 25 m (27,34 verges).</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant 	

		<p>Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité.</p>		
CTO 2.3.1	<p>Le pistolet doit être de type semi-automatique, à verrouillage mécanique et actionné par recul.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité.</p>		
CTO 2.3.2	<p>Le guide du ressort de rappel doit être en métal plein ou en polymère.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité.</p>		
CTO 2.4.1	<p>Le pistolet doit présenter un fini noir mat sur toutes ses surfaces exposées visibles lorsqu'il est complètement assemblé. Les pièces qui présentent des surfaces exposées visibles comprennent le boîtier du cadre de la poignée, les sangles arrière, le cadre, la glissière et les chargeurs.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité.</p>		
CTO 2.4.2	<p>Les pièces métalliques ou en alliage</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents</p>		

	<p>métallique du pistolet doivent être fabriquées dans un matériau résistant à la corrosion (c.-à-d. acier inoxydable) ou présenter une finition de surface résistante à la corrosion (c.-à-d. DLC).</p>	<p>écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
<p>CTO 2.4.3</p>	<p>Les parties du pistolet qui sont habituellement manipulées par l'utilisateur (poignée, glissière, détente et pontet) ne doivent pas présenter d'arêtes vives.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
<p>CTO 2.4.4</p>	<p>La carcasse du pistolet (module de poignée) doit être fabriquée de polymère.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
<p>CTO 2.4.5</p>	<p>La carcasse du pistolet (module de poignée) doit être fabriquée de manière à éviter toute déformation lorsqu'on la tient ou que des accessoires y sont installés.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation 		

		Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.5.1	La poignée du pistolet doit être fabriquée pour convenir à au moins trois grandeurs de main différentes (petite, moyenne et grande).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.5.2	La poignée du pistolet doit pouvoir avoir au moins trois tailles distinctes (petite, moyenne et grande).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.5.3	La poignée du pistolet ne doit pas comporter de rainures pour les doigts.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.5.4	Le logement de la carcasse de la poignée et la sangle arrière doivent être texturés.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos		

		Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.5.5	Le dessous du pontet et le dessous de la manette de sécurité ne doivent pas être texturés.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.5.6	Les côtés avant et arrière (gauche et droit) de la glissière doivent être munis de rainures de prise antidérapantes.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.5.7	Le pistolet doit comporter un ou plusieurs leviers d'arrière-train de glissière ambidextres pouvant être actionnés avec n'importe quelle main.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.5.8	Chaque pistolet doit être muni d'une plaque de base supplémentaire dotée d'un point d'attache pour une boucle de longe de cérémonie ou répondre aux spécifications suivantes. 1. Répondre à l'exigence actuelle. 2. Fournir un pistolet doté d'un point	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques		

	<p>d'attache, sous réserve que ce dernier soit compatible avec l'attache de cordon fournie par la GRC.</p> <p>3. Fournir une attache de cordon qui est compatible avec le point d'attache actuel du pistolet, sous réserve que l'attache soit compatible avec le cordon actuel délivré par la GRC.</p>	<p>Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>	
CTO 2.5.9	<p>Au moins trois (3) des quatre (4) côtés/bords à l'entrée du puits de chargeur doivent être biseautés ou évasés et être intégrés dans le cadre du pistolet (module de poignée) afin de faciliter l'insertion d'un chargeur.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>	
CTO 2.6.1	<p>L'arrêtoir de chargeur du pistolet doit pouvoir être configuré pour un utilisateur droitier ou gaucher.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>	
CTO 2.6.2	<p>Le pistolet doit être muni d'un bouton-poussoir qui permettra à un utilisateur de libérer le chargeur en l'enfonçant avec le pouce par un mouvement latéral (d'un côté à l'autre).</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>	
CTO 2.6.3	<p>L'arrêtoir de chargeur du pistolet doit</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents</p>	

	empêcher la libération du chargeur pendant que l'on tire ou que l'on manipule le pistolet.	écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.7.1	La pression de détente du pistolet doit être d'au moins 2,27 kg (5 lb) et d'au plus 3,28 kg (7 lb).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.7.2	La pression de détente du pistolet doit se réinitialiser de manière sûre lorsque l'utilisateur lâche la détente après un cycle de tir.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.7.3	Le mécanisme à déclenchement par percuteur du pistolet doit avoir une empreinte de percuteur d'au moins 0,28 mm (0,011 po).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		

CTO 2.8.1	Chaque pistolet doit être fourni avec trois (3) chargeurs.	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 2.8.2	Chaque chargeur doit contenir au moins dix-sept (17) cartouches.	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CO 2.8.3	<p>Le chargeur du pistolet doit être fabriqué d'acier inoxydable, de plastique ou d'acier et avoir une finition résistante à la corrosion, comme un revêtement de dépôt CDA. Toute autre finition non mentionnée doit être approuvée par le responsable technique avant la clôture des soumissions.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CO 2.8.4	<p>Le chargeur du pistolet doit avoir des orifices témoins à partir de la cartouche numéro quatre (4) maximum qui s'alignent avec chaque cartouche ou s'alignent avec les cartouches 6, 8, 10, 12, 14 et 17.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		

CTO 2.8.5	<p>Le chargeur du pistolet doit avoir un fond qui dépasse d'au moins 2,54 mm (0,10 po) et d'au plus 8,35 mm (0,329 po) de l'avant de la poignée du pistolet.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
CTO 2.8.6	<p>Lorsque l'utilisateur appuie sur le bouton de dégagement du chargeur du pistolet, le chargeur doit se détacher du pistolet selon les critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) sans intervention de l'utilisateur; b) lorsque le chargeur est plein et lorsqu'il est vide; c) lorsque la glissière est verrouillée en position avant ou arrière. 	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
CTO 2.9	<p>Le pistolet doit être doté d'un rail Picatinny MIL-STD-1913 compatible qui est intégré dans le volet de la carcasse du pistolet.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
CTO 2.10.1	<p>Le pistolet ne doit comporter aucun levier de sûreté manuel externe, ni manette de sûreté, ni dispositif de sûreté sur le bouton-poussoir.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	

CTO 2.10.2	L'utilisateur doit être en mesure de décharger une cartouche lorsque le chargeur du pistolet est retiré.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité	
CTO 2.10.3	Le pistolet doit être doté d'une sûreté de percuteur interne.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité	
CTO 2.10.4	Le pistolet doit être muni d'une sûreté mécanique destinée à empêcher le tir lorsqu'aucune cartouche n'est engagée dans la chambre (la glissière n'est pas entièrement vers l'avant et est déverrouillée).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité	
CTO 2.10.5	Le pistolet doit être muni d'un indicateur visuel ou tactile de chambre chargée.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai	

		indépendant accrédité		
CTO 2.10.6	Le pistolet doit être doté d'un dispositif de sûreté destiné à empêcher le tir et la goupille de bouger vers l'avant lorsque le pistolet est échappé au sol.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.11.1	Le guidon du pistolet doit être de couleur noire et présenter un contour photoluminescent de couleur jaune ou orange qui brille dans le noir et qui entoure une lampe en verre remplie de tritium à face interne recouverte de phosphore, de couleur verte au centre (point rond). Le contour photoluminescent doit être visible à tout moment, c'est-à-dire pendant la journée et dans l'obscurité.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.11.2	Le pistolet avec viseurs métalliques et le pistolet avec VPR doivent tirer des cartouches d'exercice réglementaire à un point de visée dans un rayon de 5,08 cm (2 po) à 25 m (27,34 vg).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité.		
CTO 2.11.3	Les guidons du pistolet doivent comporter une tige carrée d'une largeur entre 3,05 mm (0,120 po) et 3,68 mm (0,145 po).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos		

		Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.11.4	<p>La mire arrière (hausse) du pistolet doit présenter chacune des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) une encoche en forme de carré ou de U; b) une surface qui réduit l'éblouissement de manière à faciliter la mise au point avec le guidon; c) une encoche d'une largeur entre 4,57 mm (0,180 po) et 5,46 mm (0,215 po). 	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 2.11.5	<p>Le point de verre au tritium du guidon doit être protégé par un mécanisme qui en prévient toute élimination de la partie colorée en cours de nettoyage ou d'application de produits chimiques.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 2.11.6	<p>La mire arrière (hausse) du pistolet doit être de couleur noire.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 2.11.7	<p>Les flacons de tritium de la mire arrière du pistolet doivent être verts entourés d'un contour noir. Le petit anneau tubulaire métallique qui fixe le point de tritium peut</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception</p>		

	être d'une couleur métallique.	Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.11.8	Le guidon et la mire arrière (hausse) doivent être remplaçables.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.11.9	L'utilisateur doit pouvoir régler la mire arrière (hausse) en dérive.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.11.10	La queue d'aronde de la mire arrière (hausse) du pistolet doit être usinée dans la glissière du pistolet.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.11.11	Les viseurs du pistolet doivent présenter une hauteur fixe.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :		

		<p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 2.12.1	<p>Le pistolet d'entraînement doit être bleu incluant la portière de magasin; incluant la portière de magasin.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 2.12.2	<p>Le pistolet d'entraînement doit être capable de fixer la lampe à DEL pour arme de la même manière que le pistolet de service soumis.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 2.12.3	<p>Le pistolet d'entraînement avec la lampe à DEL pour arme proposée installée sur celui-ci doit être capable de tirer des cartouches de marquage de la GRC.</p> <p>Le gouvernement du Canada exige que le pistolet d'entraînement soit une réplique du pistolet de service offert et d'utiliser l'étui de service qui sera fourni avec le pistolet de service.</p> <p>Le gouvernement du Canada exige</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		

	d'utiliser le même étui pour le pistolet d'entraînement que pour le pistolet de service.			
CTO 2.13.1	La glissière du pistolet de service doit être faite en acier.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 2.13.2	La glissière doit présenter un fini à l'épreuve de la rouille et de la corrosion par l'eau salée.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		

Visueur à point rouge (VPR)

<p>CTO 3.1</p>	<p>Le viseur à point rouge (VPR) doit être configuré pour être directement monté sur la glissière du pistolet</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
<p>CTO 3.2</p>	<p>La surface de montage du VPR doit être usinée de manière à permettre à un utilisateur de voir les viseurs métalliques avant et arrière du pistolet lors de l'utilisation du pistolet.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
<p>CTO 3.3</p>	<p>Le VPR doit permettre à un utilisateur de voir les viseurs métalliques du pistolet à travers le VPR à un co-témoin inférieur de 1/3.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
<p>CTO 3.4</p>	<p>Les vis de fixation du VPR doivent être fabriquées en acier.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation 		

		Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.5	Le VPR doit fonctionner et maintenir un ajustement de 0 dans une plage de température de -40 °C à +48 °C pendant un minimum de 4 heures.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.6	Le boîtier du VPR doit être fait en alliage d'aluminium anodisé dur avec un fini noir mat non réfléchissant. Toute autre matériau non mentionné doit être approuvée par le responsable technique avant la clôture des soumissions.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.7	En comprenant la pile, le VPR ne doit pas peser plus de 62 g (2,19 oz)	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.8	Le grossissement du viseur à point rouge doit être de 1X.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos		

		Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.9	Le VPR doit être exempt de parallaxe à moins de 25 m (27,3 vg).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.10	Le VPR doit avoir des réglages d'élévation et de dérive encastrés qui permettront à l'utilisateur de régler l'élévation et la dérive en ne dépassant pas 1,5 minute d'angle (MA) par dé clic.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.11	Le VPR présenter une ouverture libre minimale de 15 mm (0,59 po) en largeur et en hauteur.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.12	Les dimensions extérieures du VPR ne doivent pas dépasser 55,88 mm (2,2 po) de long sur 34,3 mm (1,35 po) de large sur 34,3 mm (1,35 po) de haut.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant		

		Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.13	La commande de réglage de l'intensité de point du VPR doit être positionnée pour s'ajuster avec la main d'appui.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.14	La commande de réglage de l'intensité de point du VPR doit être encastrée et utiliser un matériau flexible ou souple qui doit fonctionner à l'intérieur de la plage de température de fonctionnement exigée dont on fait mention à O 1.1.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.15	Le VPR doit avoir un minimum de 8 réglages d'intensité de point.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.16	Le point du VPR doit être rouge et doit avoir une taille de $3,5 \pm 0,5$ minutes d'angle.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques		

		Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.17	Les lentilles optiques du VPR doivent avoir un revêtement qui ne crée pas d'éblouissement ou de reflet pour l'utilisateur.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.18	Vu de l'arrière de l'optique, le champ de vision du VPR doit être clair et fidèle aux couleurs.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.19	Le VPR doit utiliser une pile plate au lithium CR2032 (3,0 V) d'une durée de vie minimale de deux (2) ans lorsqu'il fonctionne au réglage d'intensité de point moyen (température ambiante, allumage constant).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.20	Lorsqu'il est réglé à l'intensité élevée, le paramètre d'intensité du point du VPR doit permettre à l'utilisateur de voir le point rouge dans des conditions d'éclairage	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :		

	intense (c'est-à-dire à l'extérieur en plein soleil) à une distance de 6,4 m (7 vg).	Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.21	L'utilisateur doit pouvoir remplacer la pile du viseur à point rouge sans avoir à retirer le viseur de la glissière du pistolet.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.22	Le VPR doit être étanche à une cote IPX7 tel que défini dans ANSI/NEMA FL 1-2009.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.23	Lorsqu'il est fixé à un pistolet muni d'un chargeur plein qui tombe d'une hauteur de 121,9 cm, le viseur à point rouge doit : a) rester fixé au pistolet; b) maintenir la possibilité de voir le point rouge; c) maintenir l'ajustement de 0.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 3.24	Le viseur à point rouge doit avoir au moins un réglage d'intensité du point pour la	Le soumissionnaire doit fournir de la documentation écrite démontrant comment cette		

	vision nocturne.	exigence est satisfaite. La documentation doit comprendre une notice technique du fabricant ou les résultats d'essais d'un centre d'essais de tierce parti indépendant et accrédité.		
Lampe à DEL				
CTO 4.1	La lampe à DEL doit être montée sur un rail de pistolet Picatinny MIL-STD-1913.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 4.2.1	La lampe à DEL doit présenter une hauteur maximale de 32,2 mm (1,27 pouce).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 4.2.2	La lampe à DEL doit présenter une largeur maximale de 29,8 mm (1,18 pouce).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 4.2.3	La lampe à DEL doit présenter une	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est		

	longueur maximale de 65,5 mm (2,58 pouces).	respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 4.2.4	En comprenant la pile, la lampe à DEL doit avoir un poids maximum de 68,1 g (2,4 oz)	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 4.3	La lampe à DEL ne doit pas dépasser la bouche du pistolet.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 4.4	La lampe à DEL doit avoir des commandes de fonctionnement et de commutation ambidextres, activées par l'arrière.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		

CTO 4.5	<p>Les commandes de fonctionnement et de commutation de la lampe à DEL pour arme doivent inclure chacun des réglages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) allumage momentané; et, b) allumage constant. 	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
CTO 4.6	<p>La lampe à DEL doit avoir des configurations d'interrupteurs haut et bas ambidextres.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
CTO 4.7	<p>La lampe à DEL doit comprendre une fonction de verrouillage qui empêchera l'activation accidentelle de la lumière du pistolet.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
CTO 4.8	<p>La lampe doit être une lampe à diode électroluminescente (DEL) d'une puissance minimale de 500 lumens et d'une durée de fonctionnement minimale de 1,5 heure.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	

		indépendant accrédité		
CTO 4.9	<p>Lorsque la lampe à DEL est fixée à un pistolet ayant un chargeur plein et que le pistolet est lâché d'une hauteur de 121,9 cm, la lampe à DEL, qu'elle soit toujours fixée ou détachée du pistolet après la chute, doit conserver les fonctions suivantes :</p> <p>a) allumage momentané; et b) allumage constant.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 4.10	<p>Lorsque la lampe à DEL est fixée à un pistolet ayant un chargeur plein et que le pistolet est lâché d'une hauteur de 121,9 cm, le verre de la lampe à DEL ne doit pas se briser, se déloger ou tomber.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 4.11	<p>La lentille de la lampe à DEL doit être en verre résistant à la chaleur.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 4.12	<p>La lentille de la lampe à DEL doit être résistante aux égratignures.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation</p>		

		Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 4.13	La lampe à DEL doit utiliser une pile au lithium de 3 volts CR123A.	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation</p> <p>Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 4.14	La lampe à DEL doit avoir un corps en aluminium anodisé dur.	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation</p> <p>Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 4.15	La lampe à DEL doit avoir une cote d'étanchéité minimale de IPX7 tel que défini dans ANSI/NEMA FL 1-2009.	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation</p> <p>Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 4.16	L'utilisateur doit pouvoir remplacer la pile de la lampe à DEL monté sur le pistolet sans avoir à retirer la lampe à DEL du pistolet.	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant</p>		

		<p>Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité.</p>		
--	--	--	--	--

Boîtier de transport

<p>CTO 5.1</p>	<p>Le boîtier de transport doit avoir des dimensions extérieures maximales de 38,1 cm (15 po) de largeur, 30,5 cm (12 po) de hauteur et 15,24 cm (6 po) de profondeur pour contenir le pistolet configuré avec viseur à point rouge et lampe à DEL montée sur l'arme, et trois chargeurs, ainsi que les accessoires du pistolet tels que les éléments de la poignée.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
<p>CTO 5.2</p>	<p>Le boîtier de transport doit comporter au moins deux (2) dispositifs de verrouillage.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
<p>CTO 5.3</p>	<p>L'étui de transport doit comprendre deux (2) ceilllets de fixation séparés par un diamètre d'au moins 7 mm (0,276 pouce) et d'au plus 9 mm (0,354 pouce) qui, lorsqu'il est verrouillé au moyen de deux (2) cadenas approuvés par la GRC, permet de le protéger et d'éviter que l'on puisse l'ouvrir de force à la main.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 	
<p>CTO 5.4</p>	<p>Le boîtier de transport doit inclure de la mousse insérée qui n'absorbe pas l'eau et qui est découpée pour retenir et séparer le pistolet configuré avec VPR et lampe DEL, les éléments de la poignée, ainsi que les trois chargeurs par au moins 1,91 cm (0,75 po) sur tous les côtés.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos 	

	<p>La norme d'essai ASTM D3575 (L : absorption de l'eau) est acceptable et satisfait à l'exigence de la GRC.</p>	<p>Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 5.5	<p>Le boîtier de transport doit être muni d'une poignée de transport.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation <p>Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 5.6	<p>Le boîtier de transport doit être muni d'un couvercle à charnières qui doit rester ouvert lorsque l'étui est vide ou reposer à plat lorsque l'étui est ouvert.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation <p>Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 5.7	<p>Le boîtier de transport doit être empilable.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation <p>Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 5.8	<p>Le boîtier de transport doit être opaque afin que son contenu ne soit pas visible lorsqu'il est fermé.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception 		

		<p>Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
<p>CTO 5.9</p>	<p>Aucun nom, aucun logo* ou aucune marque qui pourrait indiquer qu'une arme à feu se trouve à l'intérieur ne doit être imprimé sur le boîtier de transport.</p> <p>* Le Canada acceptera le logo du fabricant sur l'étui de transport, mais aucune marque qui indiquerait qu'une arme à feu se trouve à l'intérieur.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
<p>CTO 5.10</p>	<p>Le boîtier de transport doit être de couleur noire ou dans des tons de gris.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		

Étui de service général

<p>CTO 6.1</p>	<p>L'étui doit être disponible en version pour gaucher ou droitier.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
<p>CTO 6.2</p>	<p>L'étui doit pouvoir retenir le pistolet configuré avec VPR et lampe à DEL.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
<p>CTO 6.3</p>	<p>Le pistolet doit demeurer dans l'étui, et l'étui ne doit subir aucun dommage lors de l'évaluation, conformément à la norme RCMP-JEP SP 2-2022 (pratique normalisée d'évaluation des mécanismes de retenue d'étuis à pistolet).</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
<p>CTO 6.4</p>	<p>L'étui doit comporter au moins deux (2) dispositifs de verrouillage mécaniques pour maintenir le pistolet à l'intérieur de l'étui, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un système de verrouillage automatique; b) un dispositif d'autoverrouillage. 	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos</p>		

		Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.5	Les dispositifs de verrouillage mécaniques de l'étui doivent dégainer le pistolet de l'étui lorsqu'un utilisateur effectue deux (2) mouvements séquentiels opposés.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.6	Le système de verrouillage automatique de l'étui doit présenter une rétention dans toutes les directions, à la fois pour les étuis pour gaucher et les étuis pour droitier.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.7	L'étui doit permettre à l'utilisateur de bénéficier d'un accès complet à la poignée du pistolet avant de dégainer le pistolet.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.8	Les mécanismes de retenue et de verrouillage de l'étui doivent être positionnés sur la partie supérieure avant de le gaine pour permettre à l'utilisateur de dégainer le pistolet avec la main dominante	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques		

	ou non dominante.	Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.9	L'étui doit être doté d'un mécanisme de verrouillage qui peut être entretenu par l'utilisateur (c.-à-d. nettoyage et réglages).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.10	Lorsque les dispositifs de rétention sont désactivés, l'étui doit permettre à l'utilisateur de dégainer le pistolet parallèlement au corps.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.11	L'étui doit être en polymère durable présentant une finition de surface mate non réfléchissante.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.12	L'étui doit protéger l'arrêtoir de chargeur contre la libération accidentelle du chargeur lorsqu'il se trouve à l'intérieur de l'étui.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :		

		<p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 6.13	<p>Lorsque le pistolet est rengainé et l'étui verrouillé, le viseur à point rouge et la mire arrière (hausse) ne doivent pas être visibles.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 6.14	<p>Le mécanisme de verrouillage de l'étui doit comporter un carénage pour empêcher d'exercer par inadvertance une force sur le mécanisme de déverrouillage.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		
CTO 6.15	<p>L'étui doit être fixé à une ceinture de service en service de 5,0 cm (1,97 pouce) à 5,7 cm (2,24 pouces) et de 3 mm (0,12 pouce) à 5 mm (0,2 pouce) d'épaisseur, afin de limiter tout mouvement inutile. Il est acceptable si l'étui peut être fixé à une ceinture de service MOLLE avec une plaque arrière différente. La plaque arrière doivent être comprises dans chaque ensemble de pistolet.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <p>Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité</p>		

CTO 6.16	L'étui doit se fixer à un ceinturon de service de 5,0 à 5,7 cm de largeur et de 3 à 5 mm d'épaisseur afin de limiter tout mouvement inutile.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité	
CTO 6.17	L'étui doit rester fixée au ceinturon de service en nylon lorsqu'une force est exercée sur celui-ci conformément au niveau RCMP-UEP SP 2-2022 (Pratique normalisée pour l'évaluation des mécanismes de retenue de l'étui à pistolet).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité	
CTO 6.18	Le pistolet doit demeurer dans l'étui lorsqu'une force est exercée sur celui-ci conformément au niveau RCMP-UEP SP 2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité	
CTO 6.19	L'étui ne doit pas se déplacer lorsqu'il est fixé au ceinturon de service.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai	

		indépendant accrédité		
CTO 6.20	Les pièces métalliques extérieures et intérieures et les ressorts de l'étui doivent être fabriqués d'un matériau résistant à la corrosion (p. ex. acier inoxydable) ou être recouverts d'un fini de surface résistant à la corrosion (p. ex. électroplacage).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.21	La base de l'étui doit être muni d'un ou de trous de drainage ou être ouvert.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.22	L'étui ne doit pas égratigner le fini de surface du pistolet.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
CTO 6.23	Le carénage de l'étui du VPR ne doit pas entraver au gainage du pistolet configuré. Il est acceptable si l'étui peut être fixé à une ceinture de service MOLLE avec une plaque arrière différente. La plaque arrière doivent être comprises dans chaque	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation		

	ensemble de pistolet.	Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité	
CTO 6.24	L'étui doit pouvoir être monté sur une ceinture de service MOLLE.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité.	
Étui pour pistolet - Tenue civile			
O 7.1	L'étui doit être disponible pour les gauchers et les droitiers.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité	
O 7.2	L'étui doit permettre de fixer le pistolet configuré avec viseur à point rouge et lampe à DEL montée sur l'arme installés.	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité	
O 7.3	<i>Le pistolet doit demeurer dans l'étui, et l'étui ne doit subir aucun dommage lors de l'évaluation, conformément à la norme RCMP-UEP SP 2-2022 (pratique</i>	Le soumissionnaire doit fournir de la documentation écrite démontrant comment cette exigence est satisfaite. La documentation doit comprendre une notice technique du fabricant ou les résultats d'essais	

	<i>normalisée d'évaluation des mécanismes de retenue d'étuis à pistolet).</i>	d'un centre d'essais de tierce parti indépendant et accrédité.		
O 7.4	L'étui doit être muni d'un (1) dispositif de verrouillage automatique mécanique pour maintenir le pistolet dans l'étui.	Le soumissionnaire doit fournir de la documentation écrite démontrant comment cette exigence est satisfaite. La documentation doit comprendre une notice technique du fabricant ou les résultats d'essais d'un centre d'essais de tierce parti indépendant et accrédité.		
O 7.5	Le dispositif de verrouillage automatique de l'étui doit permettre une rétention dans toutes les directions pour les étuis gauchers comme pour les étuis droitiers.	Le soumissionnaire doit fournir de la documentation écrite démontrant comment cette exigence est satisfaite. La documentation doit comprendre une notice technique du fabricant ou les résultats d'essais d'un centre d'essais de tierce parti indépendant et accrédité.		
O 7.6	L'étui doit permettre à l'utilisateur d'avoir un accès complet à la poignée du pistolet avant de dégainer le pistolet.	Le soumissionnaire doit fournir de la documentation écrite démontrant comment cette exigence est satisfaite. La documentation doit comprendre une notice technique du fabricant ou les résultats d'essais d'un centre d'essais de tierce parti indépendant et accrédité.		
O 7.7	Le mécanisme de retenue/de verrouillage de l'étui doit être positionné sur la partie avant supérieure de l'étui afin de permettre à l'utilisateur de dégainer le pistolet avec sa main dominante ou sa main non dominante.	Le soumissionnaire doit fournir de la documentation écrite démontrant comment cette exigence est satisfaite. La documentation doit comprendre une notice technique du fabricant ou les résultats d'essais d'un centre d'essais de tierce parti indépendant et accrédité.		
O 7.8	L'étui doit être doté d'un mécanisme de verrouillage qui peut être entretenu par l'utilisateur (c. à d. nettoyage et réglages).	Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques		

			Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
O 7.9	Lorsque les dispositifs de retenue de l'étui sont désactivés, l'étui doit permettre à l'utilisateur de dégainer le pistolet parallèlement au corps.		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
O 7.10	L'étui doit être fabriqué dans un matériau polymère durable à surface noire mate non réfléchissante.		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
O 7.11	L'étui doit protéger l'arrêtoir de chargeur d'une libération par inadvertance du chargeur dans l'étui.		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
O 7.12	L'étui doit empêcher tout mouvement inutile conformément à RCMP UEP SP 3 2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Belt Slide Attachments).		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :		

			Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
O 7.13	L'étui doit pouvoir être monté sur une ceinture dont la largeur est comprise entre 3,66 cm (1,44 po) et 5,7 cm (2,24 po) et dont l'épaisseur est comprise entre 3 mm (0,12 po) et 5 mm (0,2 po), ce qui limite les mouvements inutiles.		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
O 7.14	L'étui doit rester attaché à la ceinture du porteur (G.S. 1045 122 Belt, Waist, Leather, Black 2018 08 29) lorsqu'une force est appliquée conformément à RCMP UEP SP2 2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
O 7.15	Le pistolet doit rester dans l'étui lorsqu'une force est appliquée conformément à RCMP UEP SP 2 2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		
O 7.16	L'étui ne doit pas se déplacer lorsqu'il est utilisé sur la ceinture de l'utilisateur.		Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter : Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité		

		<p>respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
O 7.17	<p>Les ressorts et les pièces métalliques externes et internes de l'étui doivent se composer d'une matière résistante à la corrosion (c. à d. acier inoxydable) ou présenter une finition superficielle résistante à la corrosion (c. à d. électroplacage).</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
O 7.18	<p>Le fond de l'étui doit comporter un ou plusieurs trous d'évacuation ou être ouvert.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		
O 7.19	<p>L'étui ne doit pas rayer le pistolet.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents écrits démontrant comment cette exigence est respectée. Tels que, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de conception Documents techniques Fiches techniques du fabricant Photos Manuels d'utilisation Résultats des tests provenant d'un centre d'essai indépendant accrédité 		

PARTIE 2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS (CTC)

Le soumissionnaire doit fournir une documentation technique, telle que des manuels d'utilisation, des captures d'écran, des documents de conception ou des documents techniques, ainsi que d'autres informations provenant de tiers indépendants accrédités pour étayer sa réponse à chaque exigence. Les liens vers des sites Web ne sont pas acceptés et tout matériel de référence listé par le soumissionnaire pour démontrer la conformité à un critère doit faire partie de l'offre (copie électronique). Un document qui n'est pas joint à la soumission ne sera pas pris en considération par le Canada. Le soumissionnaire doit indiquer l'endroit où le passage relatif à l'élément se trouve dans la documentation qui accompagne sa soumission.

Critères d'évaluation technique (cotés)				
Ensemble pistolet				
Numéro	Description	Attribution des points	Score	Référence (N° de page de la soumission) Référence (N° de page de la soumission)
Pistolet de service				
CTC 2.1.1	Le pistolet doit pouvoir tirer 20 000 coups sans subir d'enrayage de classe 1, classe 2 et de classe 3 événements.	Démonstré : 100 points Non démontré : 0 point		
CTC 2.12.2	Le pistolet d'entraînement devrait être livré avec le VPR attaché à celui-ci. Soit en étant monté directement sur le pistolet d'entraînement, soit à l'aide d'une interface de plaque d'adaptation.	Démonstré : 40 points Non démontré : 0 point		
CTC 2.12.3	Le pistolet d'entraînement avec La lampe à DEL pour arme proposée et le VPR proposé installés sur celui-ci devrait être capable de tirer des cartouches de marquage de la GRC.	Démonstré : 20 points Non démontré : 0 point		
Lampe DEL pour arme				
CTC 4.9	Lorsqu'elle est fixée au pistolet avec un chargeur plein, La lampe à DEL doit rester attachée à l'arme après une chute d'une hauteur de 121,9 cm.	Démonstré : 20 points Non démontré : 0 point		

APPENDICE E

PROJET DE REMPLACEMENT DES PISTOLETS – ÉVALUATION DU RENDEMENT

Introduction

L'évaluation du rendement permet de valider les réponses écrites du soumissionnaire à certains critères d'évaluation techniques obligatoires et cotés, dont une liste détaillée est fournie aux parties 1 et 2 de l'annexe A. À moins d'indication contraire, toutes les composantes de l'évaluation du rendement seront menées en anglais.

Évaluation du rendement

Les évaluateurs suivront les procédures décrites dans chaque évaluation du rendement afin de valider des critères d'évaluation obligatoires et cotés précis, tel qu'ils sont indiqués. Les évaluateurs consigneront si le soumissionnaire répond aux exigences énoncées pour les critères obligatoires et cotés indiqués pour chaque évaluation du rendement.

Les évaluations de rendement seront effectuées dans une installation de la GRC ou du gouvernement du Canada et peuvent être planifiées simultanément. S'il y a des problèmes techniques ou logistiques hors du contrôle du soumissionnaire, ce dernier ne sera pas pénalisé et l'évaluation se poursuivra une fois que le Canada aura résolu les problèmes en question.

Évaluateurs

Les évaluations du rendement seront effectuées par des employés de la GRC et observées par l'autorité contractante de SPAC et le surveillant de l'équité. Le personnel en formation à la Division Dépôt et le personnel du Groupe tactique d'intervention ne feront pas partie de l'évaluation du rendement. Des évaluateurs différents peuvent être prévus pour chacune des évaluations de rendement différentes, mais les mêmes évaluateurs de la GRC effectueront une évaluation donnée pour l'ensemble des soumissionnaires. Si un évaluateur n'est pas en mesure de terminer l'évaluation une fois qu'une évaluation de rendement spécifique a commencé, un évaluateur de remplacement sera trouvé et cette évaluation de rendement sera reprise du début pour ce critère.

Résultat de l'évaluation du rendement

Le rendement sera validé par rapport aux réponses du soumissionnaire aux critères obligatoires et cotés, tel qu'ils sont indiqués.

Si le soumissionnaire ne satisfait pas à un critère obligatoire, il échouera à l'évaluation du rendement, sa soumission sera rejetée et il sera jugé non conforme. Si le pistolet du soumissionnaire présente une défaillance critique à tout moment au cours de l'évaluation du rendement ou de l'évaluation de la facilité d'utilisation, le soumissionnaire échouera, sa soumission sera rejetée et il sera jugé non conforme.

Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une exigence obligatoire, il échouera à l'évaluation du rendement sa soumission sera rejetée.

Si le soumissionnaire n'obtient pas une note assez élevée pour un critère coté comme décrit dans la soumission écrite du soumissionnaire, la note accordée pour cette partie de la soumission sera revue à la baisse. Les notes du soumissionnaire ne seront pas augmentées à la suite de l'évaluation du rendement.

Les soumissionnaires doivent réussir l'évaluation du rendement avant de participer à l'évaluation de la facilité d'utilisation (annexe D).

Responsabilités du soumissionnaire relatives à l'installation du matériel

Chaque soumissionnaire doit fournir au Canada les nouveaux articles suivants, qui devront être des mêmes modèles que ceux proposés dans la réponse à la demande de soumissions et devront être livrés au Canada au plus tard soixante (60) jours après la présentation de la soumission afin de permettre la réalisation de l'évaluation du rendement (annexe D) et de l'évaluation de la convivialité (annexe F). Ces articles seront utilisés comme suit :

Article	Quantité	Article	Quantité
Pistolet (réglé et simbleauté au préalable) (neuf (9) pistolets pour utilisateurs droitiers et un (1) pistolet pour utilisateur gauche)	10	Visueur à point rouge (VPR)	10
Lampe à DEL pour arme	10	Gaine de service général (6 pour droitiers et 2 pour gauchers)	8
Chargeurs	30	Gaine pour tenue civile (1 pour port à gauche et 1 pour port à droite)	2
Pistolet d'entraînement (réglé et simbleauté au préalable)	1	Chargeurs (d'entraînement)	3
Composants des différentes tailles de poignée	Quantité selon la soumission. Minimum de trois (3) par pistolet.	Étuis de transport	10
Outils et équipement pour les essais	Conformément aux exigences d'entretien recommandées par le fabricant.	Trousse de maintenance	Conformément aux exigences d'entretien du fabricant.

Le soumissionnaire doit fournir un ou des manuels de l'utilisateur pour tous les produits fournis; ces manuels doivent être suffisamment détaillés pour que les évaluateurs puissent s'en servir comme référence pour mener l'évaluation du rendement. Le soumissionnaire doit également fournir un ou des manuels de l'utilisateur ou des instructions qui fournissent au Canada tout renseignement supplémentaire qui pourrait être requis pour terminer l'installation du matériel en vue de l'évaluation du rendement. Les soumissionnaires peuvent fournir des vidéos de formation ou de démonstration préenregistrées en plus de la documentation technique et des instructions. L'autorité contractante de SPAC et le surveillant de l'équité seront présents pour toute la durée des évaluations. Les soumissionnaires ne seront pas autorisés à assister aux évaluations.

Responsabilités du Canada relatives à l'installation du matériel

Le Canada effectuera les évaluations dans une ou plusieurs installations de la GRC ou du gouvernement du Canada. Les installations d'évaluation permettront les tirs réels et seront équipées des équipements de contrôle de la température requis, ainsi que des dispositifs de mesure de la précision. Avant de procéder à l'évaluation du rendement, le Canada nettoiera, lubrifiera (à l'aide d'un lubrifiant approuvé par la GRC) et assemblera les pistolets avec le VPR et la lampe à DEL conformément aux spécifications de chaque fabricant. Le Canada inspectera et calibrera les pistolets, puis il confirmera leur simbleautage afin de vérifier qu'ils peuvent être utilisés en toute sécurité avant les évaluations de tirs réels. Pour les composants de l'évaluation du rendement qui comportent des tirs réels, le Canada assurera l'entretien du pistolet et de l'équipement auxiliaire conformément aux protocoles de nettoyage et de remplacement des pièces recommandés par le fabricant. Pour toute arme dont l'utilisation sera jugée non sécuritaire, les raisons du manquement seront consignées, et la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

Les soumissionnaires doivent se conformer pleinement à tous les critères d'évaluation techniques (obligatoires) qui sont validés lors de l'évaluation du rendement et ne passeront pas à l'évaluation de la facilité d'utilisation (annexe D) s'ils sont jugés non conformes.

Critères d'évaluation techniques (obligatoires)		
Numéro	Description	Méthode(s) d'évaluation
Pistolet de service		
CTO 2.1.3	Le pistolet doit présenter une longueur maximale de 191 mm (7,52 po), en mesurant de la bouche du canon à la queue de castor.	L'évaluateur mesure le pistolet au moyen d'un instrument de mesure de précision. La mesure est prise à partir du point le plus en avant du pistolet (bouche du canon) au point le plus en arrière du pistolet (la partie en queue de castor de la poignée).
CTO 2.1.4	Le pistolet doit présenter une hauteur hors-tout maximale de 148 mm (5,83 po), en mesurant du dessus de la glissière au bas de la poignée du pistolet, avec le chargeur et le VPR retirés.	L'évaluateur mesure le pistolet au moyen d'un instrument de mesure de précision. La mesure est prise du dessus de la glissière (sans inclure les viseurs et le VPR) au bas de la poignée du pistolet, avec le chargeur et le VPR retirés.
CTO 2.1.5	Le pistolet doit présenter une largeur hors-tout maximale de 36,1 mm (1,42 po), en mesurant d'un levier d'arrêt de glissière à l'autre levier d'arrêt de glissière.	L'évaluateur mesure le pistolet au moyen d'un instrument de mesure de précision. La mesure est prise d'un levier d'arrêt de glissière à l'autre levier d'arrêt de glissière.
CTO 2.1.6	Le canon du pistolet doit avoir une longueur minimale de 99 mm (3,89 po) et une longueur maximale de 108 mm (4,25 po).	L'évaluateur mesure le canon du pistolet au moyen d'un instrument de mesure de précision. La mesure est prise du point le plus en avant (bouche du canon) au point le plus en arrière (partie arrière de la chambre) du canon, à l'exclusion de la rampe d'introduction.
CTO 2.1.7	Le pistolet ne doit pas peser plus de 822,14 grammes (29 onces) lorsque le chargeur est vide et qu'aucun accessoire	L'évaluateur pose le pistolet muni d'un chargeur vide et sans accessoire sur une balance étalonnée pour s'assurer qu'il ne pèse pas plus de 822,14 grammes (29 onces).

	n'est installé.		L'exigence sera évaluée de la façon suivante : a. L'évaluateur tire avec le pistolet aux fins de précision en position debout d'une distance de 25 m (27,34 verges) au moyen de cartouches d'exercice réglementaire Winchester SXT de 147 grains, appuyé sur un sac de sable; b. L'évaluateur effectue cinq (5) groupements de cinq (5) tirs; c. L'évaluateur calcule la moyenne des cinq (5) groupements pour confirmer la conformité.
CTO 2.2.2	Le pistolet doit pouvoir effectuer un groupement de tirs à l'intérieur d'un rayon de 15,25 cm (6 po) d'une distance de 25 m (27,34 verges).		L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du pistolet pour détecter la présence d'arêtes vives.
CTO 2.4.3	Les parties du pistolet qui sont habituellement manipulées par l'utilisateur (poignée, glissière, détente et pontet) ne doivent pas présenter d'arêtes vives.		L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la carcasse et/ou du module de poignée du pistolet pour s'assurer que ces pièces sont fabriquées de polymère.
CTO 2.4.4	La carcasse du pistolet (module de poignée) doit être fabriquée de polymère.		L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la carcasse du pistolet et/ou du module de poignée pour s'assurer qu'aucune rainure n'est présente sur la partie avant de la poignée.
CTO 2.5.3	La poignée du pistolet ne doit pas comporter de rainures pour les doigts.		L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la surface du pistolet pour s'assurer que le logement de crosse et la bande arrière sont texturés.
CTO 2.5.4	Le logement de crosse et la bande arrière du pistolet doivent être texturés.		L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du pistolet pour s'assurer que le dessous du pontet et le dessous de la manette de sécurité ne sont pas texturés.
CTO 2.5.5	Le dessous du pontet et le dessous de la manette de sécurité ne doivent pas être texturés.		L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du pistolet pour s'assurer que la glissière comporte des rainures de prise antidérapantes.
CTO 2.5.6	Les côtés avant et arrière (gauche et droit) de la glissière doivent être munis de rainures de prise antidérapantes.		L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur actionne manuellement la glissière vers l'arrière et enclenche l'arrêtoir de glissière avec son pouce droit; 2. L'évaluateur insère un chargeur plein; 3. L'évaluateur descend le levier d'arrêtoir de glissière avec le pouce droit pour relâcher la glissière; 4. L'évaluateur recommence l'essai en utilisant le pouce gauche.
CTO 2.5.7	Le pistolet doit comporter un ou plusieurs leviers d'arrêtoir de glissière ambidextres pouvant être actionnés avec n'importe quelle main.		L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du pistolet pour confirmer la circonférence biseautée ou évasée.
CTO 2.5.9	Au moins trois (3) des quatre (4) côtés/bords à l'entrée du puits de chargeur doivent être biseautés ou évasés et être intégrés dans le cadre du pistolet (module de poignée) afin de faciliter l'insertion d'un chargeur.		L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de l'arrêtoir de chargeur du pistolet pour confirmer sa configuration droitère seulement ou gauchère seulement.
CTO 2.6.1	L'arrêtoir de chargeur du pistolet doit pouvoir être configuré pour un utilisateur droitier ou gaucher.		L'exigence est évaluée de la façon suivante :
CTO 2.6.2	Le pistolet doit être muni d'un bouton-		

	poussoir qui permettra à un utilisateur de libérer le chargeur en l'enfonçant avec le pouce par un mouvement latéral (d'un côté à l'autre).	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'évaluateur tient le pistolet en position de tir et enfonce l'arrêt de chargeur en faisant un mouvement latéral avec le pouce; 2. L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de l'arrêt de chargeur du pistolet. <p>L'exigence est mesurée de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'évaluateur utilise les poids universels officiels de la NRA pour effectuer ce test, en employant un système de crochets pour fixer les poids à la détente. 2. le pistolet est placé à la verticale, le canon orienté vers le haut; 3. l'évaluateur installe un gabarit avec un poids statique de 2,15 kg (4,75 lb) placé sur celui-ci; 4. le pistolet est levé vers le haut faisant en sorte que le gabarit exerce une pression sur la détente. Le pistolet ne doit pas faire feu; 5. l'évaluateur continue de répéter l'essai en ajoutant un poids statique de 0,11 kg (0,25 lb) au gabarit jusqu'à ce que la force de détente soit déterminée lors du tir au pistolet; 6. l'évaluateur vérifie que la force de détente évaluée est comprise entre 2,27 kg (5,0 lb) et 3,18 kg (7,0 lb). <p>L'exigence est évaluée de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'évaluateur insère un manomètre à écrasement dans une cartouche adaptatrice qui est insérée dans la chambre du pistolet; 2. une vis de réglage permet de maintenir le manomètre à écrasement contre la tranche de la culasse lorsque le pistolet est en batterie; 3. une pression sur la détente entraîne l'éjection de la cartouche adaptatrice hors du pistolet; 4. le manomètre à écrasement est retiré de la cartouche adaptatrice et l'empreinte du percuteur est mesurée au moyen d'un comparateur à cadran pour veiller à ce que l'empreinte du percuteur soit d'au moins 0,28 mm (0,011 po); 5. cet essai sera effectué trois (3) fois pour garantir une empreinte minimale chaque fois.
CTO 2.7.1	La pression de détente du pistolet doit être d'au moins 2,27 kg (5 lb) et d'au plus 3,28 kg (7 lb).	
CTO 2.7.3	Le mécanisme du pistolet à percuteur doit avoir une empreinte du percuteur d'au moins 0,28 mm (0,011 po).	
CTO 2.8.2	Le chargeur du pistolet doit avoir une capacité minimale de dix-sept (17) cartouches.	L'évaluateur insère dix-sept (17) cartouches de service Winchester 9 mm SXT pour vérifier qu'il a bien une capacité d'au moins dix-sept (17) cartouches.
CTO 2.8.4	Le chargeur du pistolet doit comporter des trous témoins qui sont alignés avec chaque cartouche dans le chargeur, à partir de la quatrième (4) cartouche. Le chargeur du pistolet doit avoir des orifices témoins à partir de la cartouche numéro quatre (4) maximum qui s'alignent avec chaque cartouche ou s'alignent avec les cartouches 6, 8, 10, 12, 14 et 17.	L'évaluateur insère une cartouche à la fois dans le chargeur jusqu'à la capacité maximale. À partir de la quatrième cartouche, il procède à une inspection visuelle pour vérifier qu'une cartouche est alignée vis-à-vis le trou témoin.
CTO 2.8.5	Le chargeur du pistolet doit avoir un fond qui dépasse d'au moins 2,54 mm	L'exigence sera évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur insère un chargeur dans le pistolet.

	(0,10 po) et d'au plus 8,35 mm (0,329 po) de l'avant de la poignée du pistolet.	<p>2. Chaque pistolet est mesuré au moyen d'un instrument de mesure de précision.</p> <p>3. La distance à laquelle la plaque de fond du chargeur dépasse sur le devant de la crosse du pistolet est mesurée pour s'assurer qu'elle est d'au moins 2,54 mm (0,10 po) à au plus 6,35 mm (0,25 po).</p>
CTO 2.8.6	<p>Lorsque l'utilisateur appuie sur le bouton de dégagement du chargeur du pistolet, le chargeur doit se détacher du pistolet selon les critères suivants :</p> <p>a) sans intervention de l'utilisateur;</p> <p>b) lorsque le chargeur est plein et lorsqu'il est vide;</p> <p>c) lorsque la glissière est verrouillée en position avant ou arrière.</p>	<p>L'exigence sera évaluée de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pistolet avec un chargeur plein : <ol style="list-style-type: none"> a. L'évaluateur insère un (1) chargeur plein; b. L'évaluateur place une (1) cartouche dans la chambre, puis il tire cette cartouche; c. Il appuie sur le bouton de dégagement du chargeur, la portière du pistolet orientée vers le sol. 2. Le pistolet avec la glissière verrouillée en position arrière : <ol style="list-style-type: none"> a. L'évaluateur insère un (1) chargeur plein; b. Il appuie sur le bouton de dégagement du chargeur, la portière du pistolet orientée vers le sol. 3. Le pistolet avec la glissière verrouillée en position avant : <ol style="list-style-type: none"> a. L'évaluateur insère un (1) chargeur vide. b. Il appuie sur le bouton de dégagement du chargeur, la portière du pistolet orientée vers le sol. 4. Le pistolet avec la glissière verrouillée en position arrière : <ol style="list-style-type: none"> a. L'évaluateur insère un (1) chargeur vide. b. Il appuie sur le bouton de dégagement du chargeur, la portière du pistolet orientée vers le sol.
CTO 2.10.1	Le pistolet ne doit comporter aucun levier de sûreté manuel externe, ni manette de sûreté, ni dispositif de sûreté sur le bouton-poussoir.	<p>Le pistolet est soumis à une inspection visuelle destinée à vérifier qu'il ne comporte aucun levier de sûreté manuel externe, ni manette de sûreté, ni dispositif de sûreté sur le bouton-poussoir.</p>
CTO 2.10.2	L'utilisateur doit être en mesure de décharger une cartouche lorsque le chargeur du pistolet est retiré.	<p>L'exigence sera évaluée de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'évaluateur insère un chargeur plein dans le pistolet; 2. L'évaluateur place une (1) cartouche dans la chambre du pistolet. 3. L'évaluateur retire le chargeur du pistolet. 4. L'évaluateur appuie sur la gâchette.
CTO 2.10.3	Le pistolet doit être doté d'une sûreté de percuteur interne.	<p>L'exigence sera évaluée de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Méthode d'évaluation 1 : <ol style="list-style-type: none"> a. L'évaluateur retire la glissière, le canon et le guide de rappel du pistolet. b. À l'aide d'un outil, l'évaluateur pousse le percuteur vers l'avant pour vérifier s'il dépasse la tranche de la culasse. c. L'évaluateur appuie sur la sûreté du percuteur, pousse le percuteur vers l'avant et vérifie s'il dépasse la tranche de la culasse. 2. Méthode d'évaluation 2 : <ol style="list-style-type: none"> a. L'évaluateur insère un chargeur plein dans le pistolet. b. L'évaluateur effectue la procédure pour charger une cartouche dans la chambre à cinq (5) reprises. c. L'évaluateur extrait et éjecte la douille afin de vérifier si la surface de chaque amorce présente des signes de contact avec le percuteur. d. L'évaluateur répète cet essai cinq (5) fois.

CTO 2.10.4	Le pistolet doit être muni d'une sûreté mécanique destinée à empêcher le tir lorsqu'aucune cartouche n'est engagée dans la chambre (la glissière n'est pas entièrement vers l'avant et est déverrouillée).	L'exigence sera évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur place une cartouche amorcée dans la chambre du pistolet. 2. L'évaluateur déplace la glissière du pistolet vers l'arrière de 6,35 mm (0,25 po). 3. L'évaluateur appuie sur la gâchette et détermine si le pistolet a fait feu.
CTO 2.10.5	Le pistolet doit être muni d'un indicateur visuel ou tactile de chambre chargée.	L'exigence sera évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur charge une (1) cartouche réglementaire Winchester 9 mm SXT dans la chambre du pistolet. 2. L'évaluateur inspecte le pistolet pour voir si ce dernier comporte un indicateur visuel ou tactile pour indiquer que la chambre est chargée.
CTO 2.11.1	Le guidon du pistolet doit être de couleur noire et présenter un contour photoluminescent de couleur jaune ou orange qui brille dans le noir et qui entoure une lampe en verre remplie de tritium à face interne recouverte de phosphore, de couleur verte au centre (point rond). Le contour photoluminescent doit être visible à tout moment, c'est-à-dire pendant la journée et dans l'obscurité.	L'évaluateur procède à une inspection visuelle du guidon du pistolet.
CTO 2.11.2	Le pistolet avec viseurs métalliques et le pistolet avec VPR doivent tirer à un point de visée dans un rayon de 5,08 cm (2 po) à 25 m (27,34 vg).	L'exigence sera évaluée de la façon suivante : 1. Viseurs métalliques : a. L'évaluateur procède au tir au pistolet de munitions de service Winchester SXT de 147 grains, appuyé sur un sac de sable, soit un (1) groupement de cinq (5) tirs au moyen des viseurs métalliques, à une distance de 25 m (27,3 vg). b. La moyenne des groupements pour le pistolet avec viseur métallique est prise pour évaluer si le pistolet satisfait à l'exigence. 2. Viseur à point rouge : a. L'évaluateur procède au tir au pistolet de munitions de service Winchester SXT de 147 grains, appuyé sur un sac de sable, soit un (1) groupement de cinq (5) tirs au moyen de VPR, à une distance de 25 m (27,3 vg). b. La moyenne des groupements pour le pistolet avec VPR est prise pour évaluer si le pistolet satisfait à l'exigence.
CTO 2.11.3	Les guidons du pistolet doivent comporter une tige carrée d'une largeur entre 3,05 mm (0,120 po) et 3,68 mm (0,145 po).	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et mesure le guidon sur chaque pistolet au moyen d'un instrument de mesure de précision.
CTO 2.11.4	La hausse du pistolet doit présenter chacune des caractéristiques suivantes : a) une encoche en forme de carré ou de U;	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et mesure la hausse sur chaque pistolet au moyen d'un instrument de mesure de précision.

	<p>b) une surface qui réduit l'éblouissement de manière à faciliter la mise au point avec le guidon;</p> <p>c) une encoche d'une largeur entre 4,57 mm (0,180 po) et 5,46 mm (0,215 po).</p>	
CTO 2.11.5	<p>La lampe en verre remplie de tritium à face interne recouverte de phosphore, dans le guidon du pistolet doit être protégée au moyen d'un mécanisme destiné à empêcher que l'utilisation de produits de nettoyage ou de produits chimiques sur le pistolet n'efface la partie colorée du guidon.</p>	<p>L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la lampe en verre du guidon au tritium du pistolet.</p>
CTO 2.11.6	<p>La hausse du pistolet doit être de couleur noire.</p>	<p>L'évaluateur effectue une inspection visuelle de la hausse du pistolet.</p>
CTO 2.11.7	<p>Les flacons de tritium de la mire arrière du pistolet doivent être verts entourés d'un contour noir. Le petit anneau tubulaire métallique qui fixe le point de tritium peut être d'une couleur métallique.</p>	<p>L'évaluateur effectue une inspection visuelle des fioles de tritium de la hausse du pistolet.</p>
CTO 2.11.8	<p>La hausse et le guidon du pistolet doivent pouvoir être remplacés.</p>	<p>L'évaluateur effectue une inspection visuelle du guidon et de la hausse du pistolet.</p>
CTO 2.11.10	<p>La queue d'aronde de la hausse du pistolet doit être usinée dans la glissière du pistolet.</p>	<p>L'évaluateur effectue une inspection visuelle de la queue d'aronde de la hausse du pistolet.</p>
CTO 2.12.1	<p>Le pistolet d'entraînement doit être bleu incluant la portière de magasin.</p>	<p>L'évaluateur effectue une inspection visuelle du pistolet d'entraînement.</p>
CTO 2.12.2	<p>La lampe pour arme proposée doit être installée sur le pistolet de la même manière que le pistolet de service proposé.</p>	<p>L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du pistolet d'entraînement avec lampe pour arme.</p>
CTO 2.12.3	<p>Le pistolet d'entraînement avec la lampe pour arme installée sur celui-ci doit être capable de tirer des cartouches de marquage de la GRC.</p> <p>Le gouvernement du Canada exige que le pistolet d'entraînement soit une réplique du pistolet de service offert et d'utiliser l'étui de service qui sera fourni avec le pistolet de service.</p> <p>Le gouvernement du Canada exige</p>	<p>L'exigence sera évaluée de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'évaluateur assemble le pistolet d'entraînement; la lampe pour arme et la gaine de service général selon les spécifications du fabricant; 2. L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du pistolet d'entraînement assemblé; 3. L'évaluateur insère trois (3) chargeurs dans le pistolet d'entraînement à capacité maximale avec des cartouches de marquage de la GRC; 4. L'évaluateur procède au tir du pistolet d'entraînement jusqu'à ce qu'il ne reste plus de cartouches. 5. L'évaluateur consigne les enrayages liés à l'arme pendant l'essai (remarque : ceux liés aux munitions ne le seront pas). 6. L'évaluateur désassemble et effectue une inspection visuelle et matérielle du

	d'utiliser le même étui pour le pistolet d'entraînement que pour le pistolet de service.	pistolet d'entraînement, de la lampe pour arme, des trois chargeurs et de la gaine de service général.
Viseur à point rouge (VPR)		
CTO 3.1	Le viseur à point rouge (VPR) doit être configuré pour être directement monté sur la glissière du pistolet.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du viseur à point rouge (VPR) monté sur la glissière du pistolet.
CTO 3.3	Le VPR doit permettre à un utilisateur de voir les viseurs métallique du pistolet à travers le VPR à un co-témoin inférieur de 1/3.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle du pistolet avec sur lequel un VPR est monté pour s'assurer qu'il a un co-témoin inférieur de 1/3 des viseurs métalliques à travers le VPR.
CTO 3.7	En comprenant la pile, le VPR ne doit pas peser plus de 62 g (2,19 oz).	L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. Le VPR (pile incluse) est placé sur une balance étalonnée sans le matériel de montage; 2. Le poids est enregistré pour s'assurer qu'il ne pèse pas plus de 62 g (2,19 oz)
CTO 3.12	Les dimensions extérieures du VPR ne doivent pas dépasser 55,9 mm (2,2 po) de long sur 34,3 mm (1,35 po) de large sur 34,3 mm (1,35 po) de haut.	L'évaluateur mesure physiquement le VPR à l'aide d'un instrument de mesure de précision pour s'assurer que les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 55,9 mm (2,2 po) de long sur 34,3 mm (1,35 po) de large sur 34,3 mm (1,35 po) de haut.
CTO 3.21	L'utilisateur doit pouvoir remplacer la pile du VPR sans devoir retirer ce dernier de la glissière.	L'évaluateur remplace la pile du VPR installé.
Lampe à DEL pour arme		
CTO 4.2.1	La lampe pour arme doit présenter une hauteur maximale de 32,2 mm (1,27 po).	L'évaluateur mesure physiquement la lampe pour arme à l'aide d'un instrument de mesure de précision.
CTO 4.2.2	La lampe pour arme doit présenter une largeur maximale de 29,8 mm (1,18 po).	L'évaluateur mesure physiquement la lampe pour arme à l'aide d'un instrument de mesure de précision.
CTO 4.2.3	La lampe pour arme doit présenter une longueur maximale de 65,5 mm (2,58 po).	L'évaluateur mesure physiquement la lampe pour arme à l'aide d'un instrument de mesure de précision.
CTO 4.2.4	En comprenant la pile, la lampe pour arme doit avoir un poids maximum de 68,1 g (2,4 oz)	L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. La lampe pour arme (pile incluse et installée) est placée sur une balance étalonnée; 2. Le poids est enregistré pour s'assurer qu'il est inférieur au poids maximum de 68,1 g (2,4 oz).
CTO 4.3	La lampe pour arme ne doit pas dépasser la bouche du pistolet.	L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. La lampe est fixée au pistolet; 2. Un bord droit est placé sur l'extrémité de la bouche du pistolet pour s'assurer que la lampe pour arme ne dépasse pas.
CTO 4.5	Les commandes de fonctionnement et de commutation de la lampe pour arme doivent inclure chacun des réglages	L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. La lampe pour arme est mise à l'essai pour un fonctionnement momentané; 2. La lampe pour arme est mise à l'essai pour un fonctionnement constant.

	suivants : a) allumage momentané; b) allumage constant.	
CTO 4.6	La lampe pour arme doit avoir des configurations d'interrupteurs haut et bas ambidextres.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle de la lampe pour arme pour des configurations d'interrupteurs haut et bas ambidextres.
CTO 4.7	La lumière de l'arme doit comprendre une fonction de verrouillage qui empêchera l'activation accidentelle de la lumière de l'arme.	L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur active la fonction de verrouillage de la lampe pour arme conformément aux instructions du fabricant et les fonctions d'allumage momentané et constant sont activées. 2. L'évaluateur détermine si la lampe peut être activée pendant que le verrouillage est engagé.
CTO 4.13	La lampe pour arme doit utiliser une pile au lithium de 3 volts CR123A.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle de la lampe pour arme pour vérifier qu'une pile au lithium 3 volts CR123A est utilisée.
CTO 4.16	L'utilisateur doit pouvoir remplacer la pile de la lampe à DEL sans devoir retirer cette dernière du pistolet.	L'évaluateur remplace la pile de la lampe pour arme installée.
Étui de transport		
CTO 5.1	Le boîtier de transport doit présenter des dimensions externes d'au plus 38,1 cm (15 po) de largeur sur 30,5 cm (12 po) de hauteur sur 15,24 cm (6 po) de profondeur, ainsi que pouvoir renfermer un pistolet doté d'un VPR et d'une lampe à DEL pour arme installée, ainsi que trois (3) chargeurs et d'autres accessoires (composants de crosse, etc.).	L'évaluateur effectue la mesure matérielle de l'extérieur de l'étui de transport (hauteur, largeur et profondeur) à l'aide d'un instrument de mesure de précision.
CTO 5.2	L'étui de transport doit comporter au moins deux (2) dispositifs de verrouillage.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle des dispositifs de verrouillage de l'étui de transport.
CTO 5.3	L'étui de transport doit comprendre deux (2) œillets de fixation séparés par un diamètre d'au moins 7 mm (0,276 po) et au plus un diamètre de 9mm (0,354 po) qui, lorsqu'il est verrouillé au moyen de deux cadenas approuvés par la GRC, permet de le protéger et d'éviter que l'on puisse l'ouvrir de force à la main.	L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur effectue la mesure matérielle de chaque œillet de fixation de l'étui de transport à l'aide d'un instrument de mesure de précision. 2. Un pistolet non chargé et configuré avec VPR et lampe pour arme, ainsi que trois chargeurs est placé dans chaque étui de transport. Chaque étui de transport est protégé par deux cadenas approuvés par la GRC et l'évaluateur doit tenter, à la main, de l'ouvrir de force et de retirer son contenu.
CTO 5.4	L'étui de transport doit inclure de la mousse insérée qui n'absorbe pas l'eau et qui est découpée pour retenir et séparer le pistolet configuré avec VPR et lampe pour arme installée, les composants de crosse, ainsi que les	L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur place le pistolet configuré avec VPR et lampe pour arme, ainsi que trois chargeurs, dans l'étui de transport et mesure tout séparateur en mousse entre le contenu et les parois à l'aide d'un instrument de mesure de précision. 2. L'évaluateur ferme le couvercle et verrouille le contenu à l'intérieur de l'étui de transport, puis il soulève ce dernier et l'oriente dans les positions suivantes :

	trois chargeurs par au moins 1,91 cm (0,75 po) sur tous les côtés. La norme d'essai ASTM D3575 (L : absorption de l'eau) est acceptable et satisfait à l'exigence de la GRC.	<ol style="list-style-type: none"> Couvercle vers le haut; Couvercle vers le bas; À l'endroit; À l'envers; Poignée vers le haut; Poignée vers le bas. <ol style="list-style-type: none"> L'évaluateur écoute pour repérer tout signe indiquant que le contenu n'est pas sécurisé dans l'étui (p. ex. bruit de cognement). L'évaluateur place l'étui, avec le couvercle vers le haut, sur une surface plate et de niveau. L'évaluateur ouvre l'étui et inspecte son contenu pour voir si des articles se sont délogés de la mousse.
CTO 5.5	L'étui de transport doit être muni d'une poignée de transport.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la poignée de l'étui de transport.
CTO 5.6	L'étui de transport doit être muni d'un couvercle à charnières qui doit rester ouvert lorsque l'étui est vide ou reposer à plat lorsque l'étui est ouvert.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du couvercle à charnières de l'étui de transport.
CTO 5.7	L'étui de transport doit être empilable.	L'évaluateur inspectera visuellement et physiquement l'étui de transport.
CTO 5.8	L'étui de transport doit être opaque afin que son contenu ne soit pas visible lorsqu'il est fermé.	L'exigence est évaluée de la façon suivante : <ol style="list-style-type: none"> L'évaluateur place le pistolet avec VPR et lampe pour arme, ainsi que trois chargeurs, dans l'étui de transport, puis ferme et verrouille ce dernier selon les instructions du fabricant; L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle des six côtés de l'étui de transport.
CTO 5.9	Aucun nom, aucun logo* ou aucune marque qui pourrait indiquer qu'une arme à feu se trouve à l'intérieur ne doit être imprimé sur l'étui de transport. * Le Canada acceptera le logo du fabricant sur l'étui de transport, mais aucune marque qui indiquerait qu'une arme à feu se trouve à l'intérieur.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de l'étui de transport.
CTO 5.10	L'étui de transport doit être de couleur noire ou dans des tons de gris.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de l'étui de transport.
Gaine de service général		
CTO 6.1	La gaine doit être disponible en version pour gaucher ou droitier.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la gaine.
CTO 6.2	La gaine doit pouvoir retenir le pistolet configuré avec VPR et lampe pour arme.	L'évaluateur effectue une inspection matérielle conformément au niveau RCMP-UJEP SP2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).

CTO 6.3	Le pistolet doit demeurer dans l'étui, et l'étui ne doit subir aucun dommage lors de l'évaluation, conformément à la norme RCMP-UEP SP 2-2022 (pratique normalisée d'évaluation des mécanismes de retenue d'étuis à pistolet).	L'évaluateur effectue une inspection matérielle conformément au niveau RCMP-UEP SP2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 6.6	Le système de verrouillage automatique de la gaine doit présenter une rétention dans toutes les directions à la fois pour les gaines pour gaucher et les gaines pour droitier.	L'évaluateur effectue une inspection matérielle conformément au niveau RCMP-UEP SP2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 6.7	La gaine doit permettre à l'utilisateur de bénéficier d'un accès complet à la poignée du pistolet avant de dégainer le pistolet.	L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur engage le pistolet configuré; 2. L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la plaquette de poignée du pistolet dans sa gaine.
CTO 6.13	La gaine doit recouvrir le VPR et la hausse lorsqu'ils se trouvent en position verrouillée et à l'intérieur de la gaine.	L'exigence est évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur engage le pistolet configuré; 2. L'évaluateur effectue une inspection visuelle du VPR et de la hausse du pistolet dans sa gaine.
CTO 6.14	Le mécanisme de verrouillage de la gaine doit comporter un carénage pour empêcher d'exercer par inadvertance une force sur le mécanisme de déverrouillage.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du mécanisme de verrouillage de la gaine conformément au niveau RCMP-UEP SP2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 6.15	L'étui doit être fixé à une ceinture de service en service de 5,0 cm (1,97 pouce) à 5,7 cm (2,24 pouces) et de 3 mm (0,12 pouce) à 5 mm (0,2 pouce) d'épaisseur, afin de limiter tout mouvement inutile. Il est acceptable si l'étui peut être fixé à une ceinture de service MOLLE avec une plaque arrière différente. La plaque arrière doivent être comprises dans chaque ensemble de pistolet.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la gaine pour voir si elle est compatible avec le ceinturon de service.
CTO 6.16	La gaine doit rester fixée au ceinturon de service en nylon lorsqu'une force est exercée sur celui-ci conformément au niveau RCMP-UEP SP 3-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).	L'évaluateur effectue une inspection matérielle de la gaine conformément au niveau RCMP-UEP SP2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 6.17	Le pistolet doit demeurer dans la gaine lorsqu'une force est exercée sur celui-ci conformément au niveau RCMP-UEP SP	L'évaluateur effectue une inspection matérielle de la gaine conformément au niveau RCMP-UEP SP2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).

	2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).	
CTO 6.20	Le fond de la gaine doit être muni d'un ou de trous de drainage ou être ouvert.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du fond de la gaine.
Gaine pour tenue civile		
CTO 7.1	La gaine doit être disponible en version pour gaucher ou droitier.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la gaine.
CTO 7.2	La gaine doit immobiliser un pistolet muni d'un VPR et d'une lampe à DEL pour arme installée.	L'évaluateur effectue une inspection matérielle conformément au niveau RCMP-UJP SP 2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 7.3	Le pistolet doit demeurer dans l'étui, et l'étui ne doit subir aucun dommage lors de l'évaluation, conformément à la norme RCMP-UJP SP 2-2022 (pratique normalisée d'évaluation des mécanismes de retenue d'étuis à pistolet).	L'évaluateur effectue une inspection matérielle conformément au niveau RCMP-UJP SP 2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 7.4	La gaine doit comporter un (1) dispositif de verrouillage mécanique automatique pour maintenir le pistolet à l'intérieur de la gaine.	L'évaluateur effectue une inspection matérielle conformément au niveau RCMP-UJP SP 2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 7.5	Le dispositif de verrouillage automatique de la gaine doit présenter une rétention dans toutes les directions à la fois pour les gaines pour gaucher et les gaines pour droitier.	L'évaluateur effectue une inspection matérielle conformément au niveau RCMP-UJP SP 2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 7.6	La gaine doit permettre à l'utilisateur de bénéficier d'un accès complet à la poignée du pistolet avant de dégainer le pistolet.	L'exigence sera évaluée de la façon suivante : 1. L'évaluateur engage le pistolet configuré; 2. L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la plaquette de poignée du pistolet dans sa gaine.
CTO 7.12	La gaine doit empêcher tout mouvement inutile conformément au niveau RCMP-UJP SP 3-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Belt Slide Attachments).	L'évaluateur effectue une inspection matérielle de la gaine conformément au niveau RCMP-UJP SP 3-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Belt Slide Attachments).
CTO 7.13	La gaine doit se fixer à un ceinturon de 3,66 cm (1,44 po) à 5,7 cm (2,24 po) de largeur et de 3 mm (0,12 po) à 5 mm (0,2 po) d'épaisseur afin de limiter tout mouvement inutile.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle de la gaine pour voir si elle est compatible avec le ceinturon de service.

CTO 7.14	La gaine doit rester fixée au ceinturon (G.S. 1045-122 Ceinture en cuir noire, en date du 2018-08-29) lorsqu'une force est exercée sur celui-ci conformément au niveau RCMP-UEP SP 2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).	L'évaluateur effectue une inspection matérielle de la gaine conformément au niveau RCMP-UEP SP 2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 7.15	Le pistolet doit demeurer dans la gaine lorsqu'une force est exercée sur celui-ci conformément au niveau RCMP-UEP SP 2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).	L'évaluateur effectue une inspection matérielle de la gaine conformément au niveau RCMP-UEP SP 2-2022 (Standard Practice for Evaluation of Pistol Holster Retention Mechanisms).
CTO 7.18	Le fond de la gaine doit avoir un ou des trous de drainage ou être ouvert.	L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du fond de la gaine.

Critère d'évaluation de rendement (coté)		
Numéro	Description	Méthode(s) d'évaluation
CTC 2.2.2	Le pistolet doit être capable de produire un groupe de 10,16 cm (4 po) pour des tirs à 25 m (27,34 verges).	L'exigence sera évaluée de la manière suivante : a. L'évaluateur procédera à un tir de précision en position debout à 25 m (27,34 verges) avec la munition de service Winchester SXT 147 gr, appuyé sur un sac de sable. b. L'évaluateur tirera cinq (5) groupes de cinq (5) coups; c. L'évaluateur calculera la largeur moyenne des cinq (5) groupes pour confirmer la conformité.
CTC 2.3	Le guide du ressort récupérateur doit être en métal plein.	L'évaluateur inspectera visuellement et physiquement le guide du ressort récupérateur.
CTC 2.4.5	Le pistolet doit avoir une pièce d'acier intégrée à la carcasse (module crosse) pour éviter toute déformation lors de la prise en main ou lorsque des accessoires sont montés.	L'évaluateur inspectera visuellement et physiquement le pistolet.
CTC 2.5.1	La poignée du pistolet doit être disponible en trois tailles correspondant à trois grandeurs de main différentes.	L'exigence sera évaluée de la manière suivante : 1. L'évaluateur mesurera la poignée du pistolet avec un instrument de mesure de précision (comparateur optique Mitutoyo) pour vérifier qu'au moins trois (3) tailles de poignée sont offertes, correspondant à trois (3) grandeurs de main différentes (petite, moyenne et grande). La poignée sera mesurée pour

		<p>les dimensions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> au point le plus long, entre l'avant et l'arrière; au point le plus large, entre les deux flancs; en vérifiant que les tailles sont différentes pour chacune de ces mesures.
CTC 2.7.1	La force de détente du pistolet doit être comprise entre 2,38 kg (5,25 lb) et 2,72 kg (6,0 lb)	<p>L'exigence sera démontrée de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> Le pistolet est orienté verticalement, canon vers le haut; Un poids statique de mesure de 2,38 kg (5,25 lb) est accroché à la détente; Le pistolet est soulevé verticalement avec le poids toujours en contact avec la détente. Le percuteur ne doit pas se déclencher; L'essai est répété avec un poids statique de 2,72 kg (6,0 lb). Le percuteur doit se déclencher.
CTC 2.8.2	Le chargeur du pistolet devrait avoir une capacité d'au moins dix-sept (17) cartouches.	<p>L'exigence sera évaluée de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> Remplir le chargeur avec dix-sept (17) cartouches de service Winchester 9 mm SXT pour vérifier qu'il a bien une capacité d'au moins dix-sept (17) coups. Si le chargeur n'a pas une capacité de dix-sept (17) coups, sa capacité maximale sera déterminée sur la base du nombre de cartouches introduites et le test se termine là. Le test sera poursuivi cartouche par cartouche jusqu'à atteindre la capacité maximale.
CTC 2.10.5	Le pistolet doit avoir des indicateurs visuel et tactile alertant l'utilisateur sur le fait qu'une cartouche est chargée.	<p>L'exigence sera évaluée de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> L'évaluateur chargera une (1) cartouche de service Winchester 9 mm SXT dans le pistolet; L'évaluateur examinera le pistolet pour vérifier l'état des indicateurs visuel et tactile.
CTC 2.10.7	Le pistolet doit avoir une détente étagée/sûreté de détente.	<p>L'évaluateur inspectera visuellement et physiquement le pistolet pour confirmer la présence d'une détente étagée/sûreté de détente.</p>
CTC 2.11.8	Les organes de visée avant et arrière doivent être marqués d'un numéro ou d'un symbole indiquant leur hauteur relative.	<p>L'évaluateur inspectera visuellement et physiquement le pistolet pour confirmer le marquage des organes de visée avant et arrière indiquant leur hauteur relative.</p>
CTC 2.12.2	La carcasse du pistolet d'entraînement devrait être de couleur bleue.	<p>L'évaluateur inspectera visuellement et physiquement la couleur de la carcasse du pistolet d'entraînement.</p>
CTC 2.12.3	Sur le pistolet d'entraînement le VPR proposé devrait être monté de la même manière que sur le pistolet de service proposé.	<p>L'exigence sera évaluée de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> L'évaluateur procédera au montage du VPR proposé sur la glissière du pistolet d'entraînement. L'évaluateur inspectera visuellement et physiquement le pistolet d'entraînement avec le VPR monté.
CTC 2.13.1	La glissière doit être en acier inoxydable.	<p>L'évaluateur inspectera visuellement et physiquement la glissière du pistolet.</p>

CTC 3.17	Le VPR doit offrir un ou plusieurs réglages de l'intensité du point rouge pour la vision nocturne.	L'évaluateur portant des lunettes de vision nocturne confirmera visuellement qu'il y a un ou plusieurs réglages de l'intensité du point rouge pour la vision nocturne.
CTC 4.4	La lampe de l'arme doit être dotée d'une fonction en option permettant à l'utilisateur d'allumer temporairement la lampe tout en gardant le doigt sur la détente.	L'évaluateur tentera d'allumer temporairement la lampe en position de tir à une seule main.
CTC 4.9	Lorsqu'elle est fixée au pistolet avec un chargeur plein, La lampe à DEL doit rester attachée à l'arme après une chute d'une hauteur de 121,9 cm.	L'exigence sera évaluée au cours de l'essai de chute [CTO 2.10.6]
CTC 6.1	Le soumissionnaire doit offrir un étui de pistolet de tenue civile pour port à gauche ou à droite.	L'évaluateur inspectera visuellement et physiquement l'étui.
CTC 6.16	L'étui doit pouvoir s'adapter à une ceinture de service MOLLE (<i>Modular Lightweight Load-carrying Equipment</i>).	L'évaluateur attachera l'étui à une ceinture de service MOLLE (<i>Modular Lightweight Load-carrying Equipment</i>).

Évaluation technique : Essai lié aux conditions environnementales

L'exigence sera évaluée de la façon suivante :

1. Pour l'essai à basse température :

- a. Chaque pistolet, VPR, lampe pour arme et 3 chargeurs pleins sont nettoyés, lubrifiés (au moyen d'un lubrifiant approuvé par la GRC) et assemblés conformément aux spécifications du fabricant avec des piles fournies par le fournisseur;
- b. Un (1) des chargeurs pleins est inséré dans le pistolet, le VPR est activé et une cartouche est engagée dans la chambre;
- c. Le pistolet préparé et chargé (VPR et lampe pour arme montés) est placé dans la gaine de service général et exposé à une température de -40 °C pendant 4 heures;
- d. Après une exposition de 4 heures à une température de -40 °C, le pistolet chargé est sorti du congélateur et de la gaine;
- e. Dans les cinq (5) minutes qui suivent, la lumière est activée et le pistolet est tiré cinq (5) fois à 25 m;
- f. [CTO 3.5] Les points d'impact (groupement) de l'essai sont comparés aux points d'impact du CTO 2.11.2;
- g. Les cartouches restantes du chargeur seront tirées;
- h. [CTO 3.14] La commande de l'intensité du point du VPR est réglée de manière à vérifier qu'il est fonctionnel.

2. Pour l'essai à haute température :

- a. Chaque pistolet, VPR, lampe pour arme et 3 chargeurs pleins sont nettoyés, lubrifiés (au moyen d'un lubrifiant approuvé par la GRC) et assemblés conformément aux spécifications du fabricant;
- b. Un (1) des chargeurs pleins est inséré dans le pistolet, le VPR est activé et une cartouche est engagée dans la chambre;
- c. Le pistolet préparé et chargé (VPR et lampe pour arme montés) est placé dans la gaine de service général et exposé à une température de 48 °C pendant 4 heures;
- d. Après une exposition de 4 heures à une température de 48 °C, le pistolet chargé est sorti du four et de la gaine;
- e. Dans les cinq (5) minutes qui suivent, la lampe est allumée et le pistolet est tiré cinq (5) fois à 25 m;
- f. [CTO 3.5] Les points d'impact (groupement) de l'essai sont comparés aux points d'impact du CTO 2.11.2;
- g. Les cartouches restantes du chargeur seront tirées;
- h. [CTO 3.14] La commande de l'intensité du point du VPR est réglée de manière à vérifier qu'il est fonctionnel.

Critères obligatoires évalués

Numéro	Description	Méthode(s) d'évaluation
CTO 1.1	Le pistolet, le viseur à point rouge (VPR), la lampe pour arme et la gaine de service général doivent pouvoir fonctionner en tant que système au moins à l'intérieur de la plage de température allant de -40 °C à +48 °C.	Le pistolet configuré chargé (avec VPR et lampe pour arme) est placé dans la gaine de service général et exposé à une température de -40 °C pendant 4 heures et 48 °C pendant 4 heures lors de la première et de la deuxième phases de l'essai. Le pistolet est ensuite soumis à une inspection visuelle et matérielle.
CTO 2.11.2	Le pistolet avec viseurs métalliques et le pistolet avec VPR doivent tirer des cartouches d'exercice réglementaire à un point de visée dans un rayon de 5,08 cm (2 po) à 25 m (27,34 verges).	Le pistolet configuré chargé (avec VPR et lampe pour arme) est placé dans la gaine de service général et exposé à une température de -40 °C pendant 4 heures et 48 °C pendant 4 heures lors de la première et de la deuxième phases de l'essai. Le pistolet est ensuite tiré immédiatement cinq (5) fois à 25 m en établissant un point de visée dans un rayon de 5,08 cm (2 po).
CTO 3.6	Le VPR doit fonctionner et maintenir un ajustement de 0 dans une plage de température de -40 °C à +48 °C pendant un minimum de 4 heures.	

CTO 3.16	La commande de réglage de l'intensité de point du VPR doit être encastrée et utiliser un matériau flexible ou souple qui doit fonctionner à l'intérieur de la plage de température de fonctionnement exigée dont on fait mention au CTO 1.1.	Le pistolet configuré chargé (avec VPR et lampe pour arme) est placé dans la gaine de service général et exposé à une température de -40 °C pendant 4 heures et 48 °C pendant 4 heures lors de la première et de la deuxième phases de l'essai. Le commutateur d'intensité du point du VPR est ensuite ajusté pour confirmer le fonctionnement.
----------	--	---

Évaluation technique : Essai d'endurance

L'exigence sera évaluée de la façon suivante :

1. L'évaluateur nettoie, lubrifie (au moyen d'un lubrifiant approuvé par la GRC) et assemble trois (3) pistolets conformément aux spécifications du fabricant;
2. **Inspection de sécurité** : L'évaluateur inspecte et calibre les pistolets afin de vérifier qu'ils peuvent être utilisés pour le tir en toute sécurité. Pour toute arme dont l'utilisation sera jugée non sécuritaire, les raisons du manquement seront consignées, et la soumission sera jugée non conforme et rejetée;
3. [CTO 2.2.2] L'évaluateur tire avec le pistolet aux fins de précision en position debout d'une distance de 25 m (27,34 verges) au moyen de cartouches d'exercice réglementaire Winchester SXT de 147 grains, appuyé sur un sac de sable. L'évaluateur effectue un (1) groupement de cinq (5) tirs. La moyenne des groupements est prise pour assurer la conformité avec un groupement de tir dans un rayon de six (6) pouces.
4. L'évaluateur effectue un essai d'endurance de 20 000 tirs en position debout au moyen de cartouches d'exercice réglementaire Winchester SXT de 147 grains et de cartouches d'entraînement approuvées par la GRC dans une salle de tir approuvée par la GRC. L'évaluateur nettoie et/ou vérifie le pistolet comme suit :
 - a. [CTO 2.1.2] Tous les cinq cents (500) tirs, l'évaluateur nettoie et lubrifie le pistolet et effectue une inspection visuelle et matérielle du pistolet;
 - b. [CTO 2.2.2] Tous les cinq mille (5000) tirs, l'évaluateur tire avec le pistolet aux fins de précision en position debout d'une distance de 25 m (27,34 verges) au moyen de cartouches d'exercice réglementaire Winchester SXT de 147 grains, appuyé sur un sac de sable. L'évaluateur effectue un (1) groupement de cinq (5) tirs. La moyenne des groupements est prise pour assurer la conformité avec un groupement de tir dans un rayon de six (6) pouces.
 - c. Pendant l'essai, les pièces sont remplacées conformément aux recommandations du fabricant;
 - d. Pendant l'essai, le canon, la carcasse et la glissière ne sont pas remplacés.
 - e. [CTO 2.6.3] Pendant l'essai, une inspection visuelle et matérielle du mécanisme de dégagement du chargeur est effectuée.
5. [CTC2.1.1] L'évaluateur consigne tout enrayage lié à l'arme pendant l'essai d'endurance (remarque : tout enrayage décollant de défauts des cartouches ou provoqué par l'évaluateur ne doit pas être comptabilisé). Les enrayages seront pondérés comme suit :
 - a. Les enrayages de classe 1 recevront un (1) point.
 - b. Les enrayages de classe 2 recevront deux (2) points
 - c. Les enrayages de classe 3 recevront trois (3) points.
 - d. Remarque : Tout pistolet obtenant plus de 100 points est éliminé.
6. Pendant l'essai d'endurance, l'évaluateur consigne toute défaillance de pièce qui n'est pas prévue dans le calendrier de remplacement de pièces du fabricant.

Critères obligatoires évalués

Numéro	Description	Méthode(s) d'évaluation
CTO 2.1.1	<p>Le pistolet doit pouvoir tirer 20 000 cartouches :</p> <ol style="list-style-type: none">a. sans qu'il soit nécessaire de changer le canon, la carcasse et la glissière;b. sans subir un événement de classe 4;c. sans obtenir plus de 100 points pour des événements de classe 1, 2 et 3;d. sans devoir remplacer de pièces en raison	L'évaluateur procède à un essai d'endurance en tirant 20 000 cartouches en position debout à l'aide d'une combinaison de munitions de service Winchester SXT de 147 grains (50 % – 10 000 cartouches) et de munitions d'entraînement approuvées par la GRC (50 % – 10 000 cartouches) dans un champ de tir approuvé par la GRC. Pendant l'essai :

	d'une défaillance, à l'exception des remplacements prévus dans le calendrier de remplacement de pièces du fabricant.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le canon, la carcasse et la glissière ne seront pas changés. Toutes les cinq cents (500) cartouches, l'évaluateur nettoie et lubrifie le pistolet, puis effectue une inspection visuelle et matérielle. 2. L'évaluateur consigne les enrayages liés à l'arme pendant l'essai d'endurance et les catégorise par classe (remarque : ceux liés aux munitions ne le seront pas). Les points seront comptabilisés pour assurer le respect du seuil de 136 points. 3. Pendant l'essai, les pièces seront changées selon les recommandations du fabricant.
CTO 2.1.2	Les pièces, les composantes, les chargeurs et les pièces de chargeur des pistolets (à l'exception du canon, de la carcasse et de la glissière) ne doivent pas nécessiter de remplacement avant d'avoir effectué au moins 5000 tirs.	L'évaluateur procède à un essai d'endurance en tirant 20 000 cartouches en position debout à l'aide d'une combinaison de munitions de service Winchester SXT de 147 grains (50 % – 10 000 cartouches) et de munitions d'entraînement approuvées par la GRC (50 % – 10 000 cartouches) dans un champ de tir approuvé par la GRC. Pendant l'essai, l'évaluateur ne remplace pas les pièces (même si cela est indiqué dans les recommandations du fabricant) avant 5 000 cartouches. Toutes les cinq cents (500) cartouches, l'évaluateur nettoie et lubrifie le pistolet, puis effectue une inspection visuelle et matérielle.
CTO 2.6.3	L'arrêtoir doit empêcher tout dégagement du chargeur en cours de tir ou de manipulation.	L'évaluateur procède à un essai d'endurance en tirant 20 000 cartouches en position debout à l'aide d'une combinaison de munitions de service Winchester SXT de 147 grains (50 % – 10 000 cartouches) et de munitions d'entraînement approuvées par la GRC (50 % – 10 000 cartouches) dans un champ de tir approuvé par la GRC. Pendant l'essai, le mécanisme de dégagement du chargeur du pistolet est soumis à une inspection visuelle et matérielle.
Évaluation cotée		
Numéro	Description	Méthode(s) d'évaluation
CTC 2.1.1	Le pistolet doit pouvoir tirer 20 000 coups sans subir d'enrayage de classe 1, de classe 2, et de classe 3.	L'évaluateur procède à un essai d'endurance en tirant 20 000 cartouches en position debout à l'aide d'une combinaison de munitions de service Winchester SXT de 147 grains (50 % – 10 000 cartouches) et de munitions d'entraînement approuvées par la GRC (50 % – 10 000 cartouches) dans un champ de tir approuvé par la GRC. L'évaluateur consigne les enrayages liés à l'arme pendant l'essai d'endurance et les catégorise par classe (remarque : ceux liés aux munitions ne le seront pas).

Évaluation technique : Essai de chute

L'exigence sera évaluée de la façon suivante :

1. L'évaluateur charge une (1) cartouche amorcée dans la chambre du pistolet et insère un chargeur comptant une (1) cartouche de moins que la capacité maximale.
2. Il doit ensuite laisser tomber le pistolet d'une hauteur de 121,9 cm (48 po) sur un plancher en béton dans diverses orientations selon l'ordre suivant :
 - a. la bouche pointée vers le bas;
 - b. la bouche pointée vers le haut;
 - c. le chargeur orienté vers le bas;
 - d. le chargeur orienté vers le haut;
 - e. le côté droit orienté vers le bas;
 - f. le côté droit orienté vers le haut.
3. [CTO 2.10.6] L'évaluateur détermine si le pistolet se décharge pendant l'essai de chute.
4. Si le pistolet fait feu lorsqu'il tombe, il est jugé non conforme.
5. Si le pistolet ne fait pas feu lorsqu'il tombe, l'évaluateur tire avec une cartouche amorcée. Si la cartouche amorcée ne tire pas, le pistolet est jugé non conforme.
6. [CTO 4.10] L'évaluateur procède à une inspection visuelle de la lampe à DEL pour arme pour vérifier si le verre de cette dernière ne se brise pas, ne se déloge pas ou ne tombe pas.
7. Si la lampe pour arme est compromise, l'essai visant cette dernière est terminé.
8. [CTO 4.9] L'évaluateur vérifie que la lampe pour arme demeure :
 - a. allumée de manière temporaire;
 - b. allumée de manière continue.
9. Si la lampe se détache du pistolet, aucun point n'est déduit, sous réserve qu'elle demeure :
 - a. allumée de manière temporaire;
 - b. allumée de manière continue.
10. [CTO 3.23] L'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du viseur à point rouge (VPR) pour vérifier :
 - a. que le VPR continue de fonctionner;
 - b. que les pièces de retenue du VPR demeurent bien en place.
11. [CTO 3.23] L'évaluateur évalue le déplacement du point d'impact du VPR comme suit :
 - a. L'évaluateur actionne le mécanisme
 - b. Au moyen du pistolet chargé de cartouches réglementaire Winchester SXT de 147 grains et appuyé sur un sac de sable, l'évaluateur tire cinq (5) groupements de cinq (5) cartouches à l'aide du VPR sur une cible placée à 25 m (27,3 vg).
 - c. La moyenne des groupements pour le pistolet avec le VPR est prise pour déterminer si le déplacement du point d'impact de ce dernier est inférieur à 5,08 cm (2 po).

Critères obligatoires évalués

Numéro	Description	Méthode(s) d'évaluation
CTO 2.10.6	Le pistolet doit être doté d'un dispositif de sûreté destiné à empêcher le tir et la goupille de bouger vers l'avant lorsque le pistolet est échappé au sol.	L'évaluateur laisse tomber le pistolet d'une hauteur de 121,9 cm (48 po) sur un plancher en béton dans une série de six (6) orientations définies. L'évaluateur détermine si le pistolet se décharge pendant l'essai de chute.

CTO 2.10.7	Le pistolet doit être en mesure de faire feu après avoir subi une chute d'une hauteur de 121,9 cm (48 po) sur un plancher de béton.	L'évaluateur laisse tomber le pistolet d'une hauteur de 121,9 cm (48 po) sur un plancher en béton dans une série de six (6) orientations définies. Après la dernière chute, l'évaluateur tente de procéder au tir du pistolet avec un étui amorcé. Si le pistolet est tiré, les cartouches restantes du chargeur seront tirées.
CTO 3.25	Lorsque le VPR est fixé à un pistolet avec un chargeur plein et que le pistolet est lâché d'une hauteur de 1,3 mètre, le VPR doit : a) rester fixé au pistolet; b) maintenir la possibilité de voir le point rouge; c) maintenir l'ajustement de 0.	L'évaluateur laisse tomber le pistolet d'une hauteur de 121,9 cm (48 po) sur un plancher en béton dans une série de six (6) orientations définies. Après le dernier essai de chute, l'évaluateur effectue une inspection visuelle et matérielle du Vpr pour s'assurer que : 1. le VPR continue de fonctionner; 2. le matériel est encore bien fixé.
CTO 4.9	Lorsque la lampe à DEL pour arme est fixée à un pistolet ayant un chargeur plein et que le pistolet est lâché d'une hauteur de 1,3 mètre, la lampe à DEL pour arme, qu'elle soit toujours fixée ou détachée du pistolet après la chute, doit conserver les fonctions suivantes : a) allumage momentané; b) allumage constant.	L'évaluateur laisse tomber le pistolet d'une hauteur de 121,9 cm (48 po) sur un plancher en béton dans une série de six (6) orientations définies. L'évaluateur s'assure que la lampe pour arme peut fonctionner : a. momentanément; b. constamment. Si la lampe pour arme se détache de l'arme à feu, aucune déduction n'est appliquée à condition que la lampe peut encore fonctionner : a. momentanément; b. constamment.
CTO 4.10	Lorsque la lampe à DEL pour arme est fixée à un pistolet ayant un chargeur plein et que le pistolet est lâché d'une hauteur de 1,3 mètre, le verre de la lampe à DEL pour arme ne doit pas se briser, se déloger ou tomber.	L'évaluateur laisse tomber le pistolet d'une hauteur de 121,9 cm (48 po) sur un plancher en béton dans une série de six (6) orientations définies. L'évaluateur effectue une inspection visuelle de la lampe pour arme pour s'assurer que le verre de la lampe pour arme DEL ne se brise pas, ne se déloge pas ou ne tombe pas.